RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF FINANCIER

Aux fins de décisions et d'information

OBJET

Le présent rapport a pour objet de résumer les délibérations conduites par le Comité consultatif financier (CCF) depuis la communication au Conseil d'administration du rapport qui a suivi la réunion en présentiel organisée à Oslo (Norvège) en juin 2012 (BOD/2012/07 DOC 02). Le CCF a depuis tenu une autre réunion en présentiel à Washington D.C. du 10 au 12 octobre 2012. L'ordre du jour de cette réunion et la liste des participants sont joints au présent rapport dont ils constituent respectivement les annexes 1 et 2.

La partie 1 du présent rapport contient les recommandations formulées par le CCF à l'intention du Conseil d'administration et portant sur les questions suivantes :

- Section 1 : Allocation des dons financés sur ressources du GPE au titre de la mise en œuvre des programmes au Burundi, au Tchad, en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan, au Soudan (composante 2) et au Tadjikistan.
- Section 2 : Allocations de supervision destinées aux États fragiles et en situation de conflit.
- Section 3 : Examen et évaluation des entités de supervision et de gestion.
- Section 4 : Lancement d'un projet pilote de financement basé sur les résultats.
- Section 5 : Allocation des dons au titre de la mise en œuvre des programmes.
- Section 6 : Révision de la liste des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes.

La partie 2 du rapport présente certains éléments d'information :

- Section 7 : Intensification de l'aide du GPE aux pays en situations d'urgence et de reprise rapide.
- Section 8 : Demande d'une allocation indicative supérieure au plafond fixé, présentée par l'Éthiopie.
- Section 9 : Observations du CCF sur les tendances générales affichées par les demandes de dons pour la mise en œuvre de programmes

- Section 10 : Modalités de mise en œuvre
- Section 11 : Examen des rapports financiers trimestriels

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Ordre du jour
- Annexe 2 –Liste des participants
- Annexe 3 – Évaluations finales des demandes de dons pour la mise en œuvre de programmes
- Annexe 4 –Approche d'évaluation des entités de supervision et de gestion
- Annexe 5 – Projet pilote de financement basé sur les résultats
- Annexe 6 – Prévisions financières
- Annexe 7 – Analyse du financement des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes
- Annexe 8 – Analyse des options d'allocations indicatives
- Annexe 9 – Liste révisée des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes recommandées pour la période 2012-2014
- Annexe 10 – Directives relatives à l'intensification de l'aide en situations d'urgence et de reprise rapide

PARTIE 1 – RECOMMANDATIONS DU CCF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ALLOCATION DES DONS FINANCES SUR RESSOURCES DU GPE AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

Introduction

1.1 Le tableau 1 ci-dessous résume les demandes de dons pour la mise en œuvre de programmes examinées par le CCF lors de sa réunion du 10-12 octobre 2012, ainsi que les recommandations formulées par le CCF (y compris les allocations de supervision et les commissions de gestion des entités).

Tableau 1

Pays	ES/EG	Allocation demandée (dollars)	Allocation recommandée parle CCF (dollars)	Allocation de supervision (dollars)	Commissions de gestion des entités (dollars)	Période	Source du financement proposé
Burundi	Belgique	52 900 000	52 900 000	400 000	1,75 % - 925 750	3 ans	Fonds du GPE
Tchad	UNICEF	40 140 000[1]	40 140 000	s.o.	6 % - 2 408 400	3 ans	Fonds du GPE
	UNESCO	7 060 000[2]	7 060 000	s.o.	7 % - 494 200	3 ans	Fonds du GPE
RDC	Banque mondiale	100 000 000	93 600 000	400 000	1,75 % - 1 638 000	3 ans	Fonds du GPE
			6 400 000	Comprise dans le montant ci-dessus	0	3 ans	Fonds catalytique pour les pays ACP*
Sud-Soudan	UNICEF	36 100 000[3]	36 100 000	s.o.	7 % - 2 527 000	3 ans	Fonds du GPE
Soudan (Composante 2)	Banque mondiale	25 800 000	25 800 000	s.o.	1,75 % - 451 500	4 ans	Fonds du GPE
Tadjikistan	Banque mondiale	16 200 000	**Pas recommandée au stade actuel**				
Totaux		**278 200 000**	**262 000 000**	**800 000**	**8 444 850**		

*Un certain nombre de fonds fiduciaires affichent des soldes non dépensés que le Secrétariat souhaiterait pouvoir utiliser afin de fermer ces fonds. Ces fonds fiduciaires imposent toutefois des restrictions quant au choix de l'entité de supervision et au montant admissible de la commission de gestion.

[1] Ce montant comprend une somme de 800 000 dollars consacrée aux coûts locaux de gestion.
[2]Ce montant comprend une somme de 850 000 dollars consacrée aux coûts locaux de gestion.
[3] Ce montant comprend une somme de 3 265 200 consacrée à l'assistance technique et à l'aide au suivi et à l'évaluation fournies par l'UNICEF, et une somme de 2 871 800 dollars pour les coûts administratifs directs de l'UNICEF.

1.2 Tous les groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE) ont réclamé le montant maximal disponible en vertu de la liste des allocations indicatives en vigueur, à l'exception du Soudan qui a demandé 200 000 dollars de moins que le montant maximal autorisé pour la composante visant la fourniture de manuels scolaires. Un montant de 50 700 000 dollars avait déjà été approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2012 pour les composantes 1 et 3 de la demande soudanaise. La recommandation actuelle concerne la composante 2 pour laquelle le CCF a demandé une justification du coût unitaire ainsi que des informations sur la méthode d'analyse de la sensibilité aux conflits et à la problématique hommes-femmes.

1.3 Comme le montre le tableau 1, le CCF recommande que le Conseil d'administration approuve toutes les demandes telles qu'elles ont été présentées par les divers GLPE à l'exception de celle du Tadjikistan. Le CCF recommande de surseoir à la demande de ce pays, laquelle pourra être soumise à nouveau lorsque les problèmes qui préoccupent le CCF auront été corrigés. Ces problèmes sont décrits plus loin dans la présente section.

1.4 L'annexe 3 présente les résultats des évaluations finales réalisées par le Secrétariat dans le cadre du processus d'évaluation de l'assurance de la qualité. Le CCF y a inclus des recommandations et des observations à l'intention du GLPE qui, conformément à la décision recommandée, seront incluses dans l'avis d'approbation de l'allocation transmis par le Secrétariat. La décision indique également que le GLPE du Tadjikistan doit être informé des raisons pour lesquelles le CCF a recommandé de surseoir à sa demande d'allocation. Les observations du CCF suivent chacune des décisions recommandées ci-dessous.

Décision recommandée

1.5 Le CCF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2012/11-XX—Approbation des allocations de dons pour la mise en œuvre de programmes : Le Conseil d'administration :

1. approuve les allocations suivantes financées sur ressources du fonds fiduciaire du GPE aux fins de l'octroi de dons pour la mise en œuvre des programmes décrits dans les demandes soumises dans le cadre de la deuxième série de propositions en 2012 :

a. **Burundi :**

 i) 52 900 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, la Coopération belge au développement faisant office d'entité de supervision ;

 ii) 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii) 925 ,750 dollars au titre de la commission de gestion de l'entité ;

b. **Tchad :**

i) 40 140 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 2 408 400 dollars au titre de la commission de l'UNICEF, qui fait office d'entité de gestion ;

ii) 7 060 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 494 200 dollars au titre de la commission de l'UNESCO, qui fait office d'entité de gestion ;

c. **République démocratique du Congo :**

i. 100 000 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, la Banque mondiale faisant office d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ;

iii. 1 638 000 dollars au titre de la commission de gestion de l'entité ;

d. **Sud-Soudan :** 36 100 000 dollars répartis sur une période de mise en œuvre de 3 ans, plus 2 527 000 dollars au titre de la commission de l'UNICEF, qui fait office d'entité de gestion ;

e. **Soudan :** 25 800 000 dollars pour la composante 2 (fourniture de manuels scolaires), plus 451 500 dollars au titre de la commission de la Banque mondiale, qui fait office d'entité de supervision ;

2. demande au Secrétariat d'inclure dans l'avis d'approbation des allocations qu'il transmet à chacun des GLPE pertinents les observations formulées par le Comité consultatif financier concernant le programme décrit dans le document BOD/2012/11 DOC 07 ;

3. demande au Secrétariat de fournir au GLPE du Tadjikistan les raisons pour lesquelles le CCF a recommandé de surseoir à sa demande d'allocation, tel qu'indiqué dans le document BOD/2012/11 DOC 07.

Observations et recommandations du CCF concernant les demandes formulées par chacun des GLPE

Burundi

- Le GLPE est félicité pour son utilisation de systèmes nationaux en guise de mécanismes opérationnels et financiers de gestion des fonds groupés.

- Le CCF prend acte des défis que pose la qualité de l'éducation dans le pays, et notamment des faibles taux d'achèvement des études et des taux élevés de redoublement et d'abandon. Le Burundi et les donateurs sont invités à se pencher sur ce problème, et toute demande future de dons pour la mise en œuvre d'un programme devrait veiller à porter une attention suffisante aux enjeux de la qualité de l'éducation.
- Le Secrétariat devrait collaborer avec le GLPE du Burundi à l'achèvement du cadre des résultats, en veillant notamment à distinguer les indicateurs ayant trait aux fonds groupés de ceux ayant trait au plan sectoriel entier. Le cadre des résultats devrait également établir des cibles pour la composante « suivi et évaluation ».

Tchad

- La demande du Tchad est appuyée ; le CCF prend acte de l'ampleur des besoins du pays.
- Le niveau de financement public de l'éducation est préoccupant ; le CCF exhorte les autorités à l'augmenter.
- La composante prévue de formation des enseignants a besoin d'être mieux définie. Par ailleurs, le déploiement d'enseignants qualifiés dans les zones rurales est jugé essentiel au succès du programme. Les plans concernant ces deux enjeux devraient être approuvés par le GLPE avant d'être mis en œuvre.
- C'est la première fois que deux entités de gestion sont désignées simultanément, et le CCF demande au GLPE de lui faire part dans un an des résultats obtenus dans un rapport qu'il transmettra par l'intermédiaire du Secrétariat.
- Les entités de gestion devront collaborer avec les institutions publiques au renforcement des capacités.

République démocratique du Congo

- Le CCF se réjouit du projet de mise en place d'un mécanisme de mise en commun des financements.
- Le niveau de financement public de l'éducation est préoccupant ; le CCF exhorte les autorités à l'augmenter.
- Le CCF encourage le GLPE à porter suffisamment d'attention à la question de l'enseignement dans la langue maternelle.

- L'entité de supervision devra disposer de suffisamment d'agents sur le terrain pour surveiller un programme d'une telle envergure ;elle devrait se pencher sur les options envisageables à cet égard.

Sud-Soudan

- Le CCF accueille très favorablement la proposition et félicite le GLPE de l'avoir élaborée dans le difficile contexte d'un État nouvellement indépendant.
- Les coûts de gestion sont élevés, et l'entité de gestion devrait les réduire le plus possible afin de consacrer une part plus grande des ressources à la mise en œuvre du programme.
- Le cadre des résultats devrait être achevé, et les indicateurs suivis pendant la mise en œuvre.
- Le niveau de financement public de l'éducation est préoccupant ; il conviendrait de l'augmenter.
- Le GLPE devrait veiller à bien remplir son rôle de coordination des financements accordés au secteur de l'éducation par l'État et par les donateurs extérieurs.
- Compte tenu du contexte, le GLPE, l'entité de gestion et le Secrétariat devraient surveiller étroitement les progrès accomplis. Le GLPE est prié de fournir au CCF un rapport d'avancement par l'intermédiaire du Secrétariat, après le lancement du programme.

Soudan (composante 2)

- Le CCF prend note des raisons invoquées pour justifier le coût unitaire des manuels scolaires, qui est sensiblement réduit.
- Les informations fournies sur l'analyse de la sensibilité aux conflits et à la problématique hommes-femmes ont été jugées satisfaisantes.
- Les informations fournies ultérieurement sur les plans et le budget de la distribution des manuels scolaires et la formation des enseignants devraient être approuvées par le GLPE avant la mise en œuvre du programme.

Tadjikistan

- Le CCF a recommandé au Conseil d'administration de surseoir à l'approbation du financement pour les raisons suivantes :
 - Étant donné que le Tadjikistan offre déjà un accès universel à l'éducation, que cette demande de dons pour la mise en œuvre d'un programme n'est pas la première et que le secteur a encore des obstacles à surmonter, la proposition devrait présenter une analyse sectorielle mieux équilibrée. Il conviendrait par ailleurs de définir plus clairement la vision globale du pays en matière d'éducation, et de décrire en particulier la mesure dans laquelle chacun des partenaires nationaux appuie cette vision.
 - La proposition insiste trop sur la construction, et pas assez sur les moyens d'améliorer les acquis scolaires. Le dossier de requête révisé devrait proposer des indicateurs et des cibles pour la mesure des acquis scolaires.
 - Il serait utile que la proposition présente une analyse des besoins des populations minoritaires et des moyens de lutter contre l'exclusion.
 - La proposition devrait préconiser une utilisation plus large du système national, et envisager, le cas échéant, le recours à un mécanisme de mise en commun des financements.
- Le CCF a pris acte avec satisfaction du volet sur l'éducation de la petite enfance et juge qu'il devrait faire partie de la demande révisée. Le pays est invité présenter une nouvelle demande au Secrétariat, aux fins d'un examen par le CCF et de l'approbation du Conseil lors du prochain cycle de financement.

2. ALLOCATIONS DE SUPERVISION DESTINEES AUX ÉTATS FRAGILES ET EN SITUATION DE CONFLIT.

Contexte général

2.1 À sa dernière audioconférence du 31 juillet 2012, le Conseil d'administration a reconnu que dans les pays fragiles ou touchés par un conflit[4], le coût réel du travail mené par les entités de supervision pour veiller à assurer un contrôle approprié de l'utilisation des fonds et de la mise en œuvre des activités pourrait bien dépasser l'allocation de supervision standard de 100 000 dollars par année. Le Conseil d'administration a donc pris la décision suivante :

> **BOD/2012/07-02 – <u>Allocations de supervision</u> :** Le Conseil d'administration demande :
>
> a. au Secrétariat de présenter le plus rapidement possible au Comité consultatif financier (CCF) une proposition concernant le montant des allocations de supervision qui devraient être versées aux États fragiles et touchés par un conflit ;
>
> b. au CCF de lui présenter une recommandation concernant cette question.

2.2 Le CCF a noté que le Secrétariat s'était engagé à préparer à son intention une analyse détaillée des coûts de supervision et de gestion, y compris des commissions de gestion des entités et des coûts de gestion directe, d'ici au 30 juin 2013. Il a demandé que l'on prenne les moyens suffisants, lors de la réalisation de cette analyse, pour éviter toute duplication des coûts, et que l'on porte une attention spéciale non pas uniquement aux coûts réels, mais également à la nature des services offerts par les différentes entités de supervision et de gestion compte tenu des fonds alloués.

2.3 Le CCF recommande pour l'heure que tant que ce travail ne sera pas terminé, l'allocation standard de 100 000 dollars par année soit maintenue pour les dons au titre de la mise en œuvre de programmes approuvés en 2012 et au cours du premier cycle de 2013. Cependant, les entités de supervision œuvrant dans les États fragiles et en situation de conflit (tels que définis par la Banque mondiale) devraient être autorisées à réclamer jusqu'à 200,000 dollars par année à condition que leur demande soit accompagnée d'une justification écrite et d'un plan de supervision chiffré.

Décision recommandée

2.4 Le CCF recommande que le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2012/11-XX –Montants des allocations de supervision pour les États fragiles et touchés par un conflit : Le Conseil d'administration :

[4]Le Partenariat mondial pour l'éducation utilise la définition de la Banque mondiale : États ou territoires où i) la moyenne des taux des Évaluations des politiques et des institutions du pays (EPIP) fait 3,2 ou moins ; *ou* ii) où il y avait, au cours des trois dernières années, la présence d'une mission de maintien ou de renforcement de la paix de l'ONU ou des autres organismes régionaux.

a. confirme qu'une allocation de supervision standard pouvant atteindre jusqu'à 100 000 dollars par année est disponible pour les entités chargées de la supervision des dons au titre de la mise en œuvre des programmes ;

b. approuve l'octroi d'une allocation de supervision exceptionnelle dont le montant pourrait atteindre 200 000 dollars par année pour les États fragiles et en situation de conflit (tels que définis par la Banque mondiale), à condition que :

i. le don ait été approuvé après le 1er janvier 2012 ;

ii. l'entité de supervision fournisse au Secrétariat une justification écrite et un plan de supervision chiffré ;

iii. le Comité consultatif financier approuve le montant demandé.

Le Conseil d'administration demande :

i. au Secrétariat de mener une analyse des coûts liés à la supervision et à la gestion des dons au titre de la mise en œuvre des programmes (y compris les commissions de gestion des entités), dans les situations fragiles ou non, et de formuler une recommandation à l'intention du CCF, au plus tard le 30 juin 2013, sur la modification possible de l'allocation de supervision standard ;

ii. au CCF de formuler une recommandation sur cette question à l'intention du Conseil d'administration, à temps pour la deuxième réunion en présentiel du Conseil, en 2013.

3. EXAMEN ET EVALUATION DES ENTITES DE SUPERVISION ET DE GESTION

3.1 Le CCF s'était déjà penché sur cette question lors de ses deux dernières réunions, et avait informé le Conseil dans un rapport antérieur (BOD/2012/07 DOC 02) que le système de certification visant l'ensemble des entités de supervision et de gestion était insuffisamment étayé. Il ajoutait cependant que bien qu'un examen des systèmes des entités actuellement admissibles (organisations multilatérales et bailleurs de fonds inclus dans les groupes représentés au Conseil d'administration) aide le CCF et le Conseil à prendre des décisions, un système plus solide pourrait se révéler nécessaire si le Conseil d'administration décidait, dans le cadre du Plan stratégique, de modifier les conditions d'admissibilité pour inclure les organisations non gouvernementales. La proposition du Secrétariat visait à examiner ces questions.

3.2 Le CCF a dans l'ensemble accueilli favorablement la proposition du Secrétariat d'élaborer un système à plusieurs niveaux (présenté dans l'annexe 4)qui cherche à moduler la démarche d'examen et d'évaluation en tenant compte des niveaux de risque. Il a noté que :

a) pour les entités actuellement admissibles (organisations multilatérales et bailleurs de fonds inclus dans les groupes représentés au Conseil d'administration), il s'agirait de mettre l'accent sur la collecte d'informations clés sur les politiques et procédures existantes concernant leurs activités au sein du GPE. Cet examen serait semblable à celui réalisé par le groupe Nordic Plus, sans toutefois chercher à le répéter ;

b) s'il advenait que le Conseil décide d'élargir les critères d'admissibilité, il conviendrait de réaliser une évaluation institutionnelle définitive des capacités des entités nouvellement admissibles pour permettre à ces dernières d'avoir accès aux dons plus petits — par exemple, dons octroyés pour l'élaboration des plans et des programmes d'éducation, et financements offerts dans le cadre du Programme d'activités mondiales et régionales ;

c) compte tenu des risques accrus posés par les dons octroyés pour l'élaboration de programmes de plus grande envergure, de l'incidence du contexte national sur l'ampleur de ces risques et du type d'activités à réaliser, il conviendrait d'effectuer une évaluation de l'importance du don à octroyer chaque fois qu'une entité nouvellement admissible est désignée comme entité de gestion. Cette évaluation serait axée sur l'évaluation des risques et ne chercherait pas à répéter les évaluations pertinentes déjà réalisées.

3.3 Le CCF devrait encore définir et examiner l'ensemble des conséquences opérationnelles et des lignes directrices concernant la démarche proposée aux fins d'approbation par le Conseil d'administration. Le CCF a recommandé que ce travail se penche également sur la question de la responsabilité, et qu'il définisse clairement le rôle du Secrétariat non seulement dans le processus d'évaluation, mais également pendant la phase de mise en œuvre d'un don. Le CCF s'est réjoui de l'offre faite par l'UNICEF et la Banque mondiale de fournir les informations nécessaires sur leurs politiques et procédures respectives afin de faciliter la réalisation de cet examen.

3.4 Le CCF a signalé que l'examen envisagé des entités nouvellement admissibles serait combiné à une analyse des coûts de supervision, des commissions de gestion des entités et des coûts de gestion directe mentionnés dans la section 2 du présent document, mais qu'il conviendrait d'accélérer ce travail pour respecter le délai proposé du 30juin 2013.

Décision recommandée

3.5 Le CCF recommande que le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2012/11-XX—Normes pour les entités de supervision et de gestion :

En appui à sa décision d'approuver :

- la nomination des entités actuellement admissibles au titre d'entités de supervision ou de gestion de dons financés sur ressources de fonds fiduciaire du GPE (y compris de dons octroyés pour la mise en œuvre des programmes, pour l'élaboration de plans et de programmes d'éducation et pour les activités mondiales et régionales) ;

- la promotion des entités admissibles au titre d'entités de gestion, comme il est actuellement prévu dans le plan stratégique 2012–2015 ;

le Conseil d'administration:

a) approuve la démarche proposée d'examen et d'évaluation des politiques et procédures pertinentes des entités de supervision et de gestion potentielles telle qu'elle est exposée dans l'annexe 4du document BOD/2012/11 DOC 07 ;

b) demande au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour la conduite de l'examen et de l'évaluation aux fins d'examen par le Comité consultatif financier et de recommandation au Conseil d'administration, à temps pour la première réunion en présentiel du Conseil d'administration en 2013.

4. LANCEMENT D'UN PROJET PILOTE DE FINANCEMENT BASE SUR LES RESULTATS

4.1 Dans la foulée de sa réunion en présentiel de juin 2012, le CCF a créé un groupe de travail chargé d'explorer la possibilité de lancer un projet pilote de financement basé sur les résultats. Le financement en question est officiellement considéré comme un financement d'« appoint ».

4.2 Le CCF a appuyé la proposition formulée par le groupe de travail (voir annexe 5) de lancer un projet pilote axé sur les acquis scolaires et fondé sur quatre principes directeurs : prise en charge nationale ; complémentarité ; exigences supplémentaires minimales ; transparence. Le CCF recommande que le groupe de travail poursuive sa collaboration avec le Secrétariat afin d'élaborer des lignes directrices pour le projet pilote à temps pour le cycle de propositions de septembre 2013, lequel se penchera plus avant sur les aspects conceptuels et opérationnels du mécanisme.

4.3 On a fait valoir que la démarche proposée risque d'entraîner des coûts de transaction importants dans les pays, mais ces derniers ne seront pas tenus de financer à l'avance les activités du projet avant d'y devenir admissibles. Le pays en développement partenaire a le loisir d'utiliser les dons qui lui sont octroyés pour réaliser les activités et atteindre les objectifs établis, et, à condition d'afficher un bilan satisfaisant, il pourra bénéficier du financement d'appoint.

4.4 Les membres du CCF n'étaient pas tous en mesure d'appuyer la proposition, et le représentant des OSC 1 et 2s'y est opposé pour des raisons idéologiques, estimant que le Partenariat mondial ne devrait pas imposer aux pays des conditions de financement fondées sur leur performance. Il a été clarifié que le projet pilote sera offert sur une base volontaire, et que les pays ne seront pas obligés d'y participer.

4.5 On a par ailleurs signalé qu'une somme d'environ 50 millions de dollars sera réservée pour les paiements effectifs, mais que cette réserve n'influera pas sur les allocations indicatives pour l'octroi de dons au titre de la mise en œuvre des programmes puisque les fonds ne seront requis qu'à la fin de la période de mise en œuvre des dons approuvés pour une allocation au cours du second cycle de 2013 (2016/2017). On a estimé que les frais opérationnels du projet pilote sur l'ensemble de la période prévue de mise en œuvre attendraient de 1,875 à 3,625 millions de dollars. Toutefois, son incidence sur le budget du Secrétariat pour 2013 devrait se limiter au coût de l'équivalent d'un poste à mi-temps au Secrétariat.

Décision recommandée

4.6 Le CCF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2012/11-XX—Lancement d'un projet pilote de financement basé sur les résultats : Le Conseil d'administration :

a. approuve :

i. le lancement pour le deuxième cycle de financement de 2013 d'un projet pilote de financement basé sur les résultats, axé sur les acquis scolaires et conforme aux principes énoncés à l'annexe 6du document BOD/2012/11 DOC 07 (le « projet pilote ») ;

ii. l'ajout au budget du Secrétariat pour la période écoulée du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2013 d'une somme de 125 000 dollars destinée à couvrir le coût de l'équivalent d'un poste à mi-temps ;

b. habilite le CCF à approuver les lignes directrices opérationnelles du projet pilote, lesquelles seront publiées d'ici le 30 avril 2013pour permettre aux pays de décider en toute connaissance de cause s'ils souhaitent participer au projet pilote au cours du deuxième cycle de financement de 2013.

5. ALLOCATION DES DONS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

5.1 Le Secrétariat a présenté au CCF un document indiquant les ressources financières qui devraient être disponibles, d'ici la fin de 2014, pour permettre à l'administrateur fiduciaire d'engager des fonds pour les entités de supervision et de gestion conformément aux allocations approuvées par le Conseil d'administration pour cette période.

5.2 On a fait valoir que ce document est le premier du genre à être préparé et qu'étant donné son caractère prospectif, il pourrait faire l'objet de changements importants dont les incidences sur la situation financière pourront être positives aussi bien que négatives. Les prévisions feront l'objet d'une mise à jour semestrielle ; elles seront examinées par le CCF à l'occasion de ses réunions en présentiel.

5.3 Le CCF a rappelé qu'il est d'usage pour l'administrateur fiduciaire de remettre la totalité des fonds à une entité de supervision ou de gestion après l'approbation d'une allocation par le Conseil d'administration. Cette pratique assure la prévisibilité maximale des financements disponibles pour les pays, mais elle a pour effet d'engendrer des soldes de trésorerie très élevés par rapport à la valeur des allocations approuvées, ce qui peut conduire à un décalage entre le montant engagé, qui correspond à la pleine allocation pour la période de mise en œuvre correspondante, et le calendrier des contributions des donateurs, qui est d'ordinaire établi sur une base annuelle.

5.4 Comme on prévoit de recevoir en 2013 un nombre important de demandes de dons pour la mise en œuvre de programmes dont la valeur totale dépassera la disponibilité prévue des fonds destinés à être engagés au cours de l'année, le Conseil d'administration aura besoin de choisir les

dons à financer en priorité, et ceux dont le financement devra être retardé en attendant le versement des nouvelles contributions des donateurs, en 2014, compte tenu de la pratique courante d'engagement de la totalité des ressources disponibles.

5.5 Pour gérer ce risque, le CCF recommande d'adopter un régime d'engagements annuels en vertu duquel l'administrateur fiduciaire engagerait chaque année les financements requis pour répondre aux besoins prévus de l'entité de supervision ou de gestion pour l'année à venir, au lieu d'engager dès le départ la totalité des financements prévus. Il deviendrait ainsi possible de reporter une partie du montant engagé en attendant l'arrivée des contributions des donateurs, et d'éviter les situations où on se trouve contraint de retarder l'octroi de dons approuvés pour la mise en œuvre de programmes.

5.6 Le CCF a indiqué qu'en vertu de cette approche, le Conseil d'administration pourrait continuer d'approuver les allocations pour l'ensemble de la période de mise en œuvre, et les entités de supervision ou de gestion disposeraient toujours des ressources financières requises pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes. Il a cependant ajouté qu'advenant la réduction ou le retard des contributions des donateurs, ou une demande de financement plus élevée que prévu, l'administrateur fiduciaire pourrait se trouver incapable de remplir les engagements requis en temps utile, ce qui pourrait retarder ou perturber la mise en œuvre des programmes. Pour gérer ce risque de retards dans la mise en œuvre des programmes, le Secrétariat devra surveiller étroitement l'utilisation des fonds et les besoins en cette matière en coordonnant les actions de l'administrateur fiduciaire, des donateurs et des entités de supervision et de gestion.

5.7 Le CCF a recommandé que le document prévisionnel soit mis à jour afin d'inclure des projections au-delà de 2014. L'annexe 6illustre l'incidence prévue sur la situation financière d'une gestion des fonds fiduciaires du GPE fondée sur l'approche de l'engagement annuel et sur les allocations indicatives pour l'octroi de dons au titre de la mise en œuvre des programmes examinées dans l'annexe 6et établies dans l'annexe 9. Cette prévision s'appui sur un scénario en vertu duquel les contributions prévues des donateurs pour la période 2015-2017 concordent avec celles de la période 2014-2016. Ce scénario ne prévoit aucune nouvelle allocation indicative après le premier cycle de 2014, puisqu'une telle allocation serait prise en compte dans l'examen annuel suivant des allocations indicatives.

Décision recommandée

5.8 Le CCF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2012/11-XX–Engagement des fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes : Le Conseil d'administration décide que les dons alloués au titre de la mise en œuvre des programmes et financés sur ressources du GPE devront être engagés par l'administrateur fiduciaire sous forme de versements annuels jusqu'à concurrence du montant maximal approuvé par le Conseil d'administration comme suit :

i. un engagement initial du montant figurant dans le budget de la première année de la proposition approuvée ;

ii. des engagements subséquents, sous réserve de la disponibilité des fonds non engagés, fondés sur les demandes soumises par les entités de supervision ou de gestion et dans lesquelles ces dernières précisent les fonds actuellement disponibles pour chacun des dons au titre de la mise en œuvre de programmes dont elles assurent la supervision ou la gestion ainsi que les besoins de financement projetés pour la période de douze mois subséquente.

Le Conseil d'administration continuera d'approuver les allocations pour la durée totale des périodes visées par les propositions qui lui sont soumises.

6. RÉVISION DE LA LISTE DES ALLOCATIONS INDICATIVES DE DONS AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES

6.1 La liste des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes recommandées par le CCF au Conseil d'administration figure à l'annexe 9. Le CCF a signalé que tel que convenu précédemment par le Conseil d'administration, les allocations indicatives en vigueur resteront valides pendant toute la durée du premier cycle de 2013, et que tout changement proposé entrera en vigueur à partir du deuxième cycle de 2013 et restera valide pendant la durée du premier cycle de 2014.

6.2 Les contributions attendues pendant la période 2012-2014 sont globalement conformes à l'analyse réalisée par le Secrétariat en janvier 2012, lorsque les allocations indicatives actuelles ont été définies. Les fonds en question correspondent pour une bonne part à des projections (868 millions de dollars) plutôt qu'à la valeur des montants consignés dans des accords de contribution.

6.3 Ces projections reposent sur les informations les plus récentes disponibles au Secrétariat. Elles correspondent principalement aux montants promis au moment de la reconstitution des fonds et qui n'ont toujours pas fait l'objet d'accords de contribution signés (231 millions de dollars), à des montants indiqués verbalement par des hauts responsables de pays donateurs (243 millions de dollars), ou à une projection fondée sur l'hypothèse du maintien, en 2014,des

niveaux actuels de financement (34 millions de dollars),auxquels s'ajouteraient les revenus de placements prévus des fonds détenus dans les fonds fiduciaires (30 millions de dollars). S'agissant des 330 millions de dollars restant dans les projections, le Secrétariat a choisi une approche prudente étant donné qu'aucun montant n'a été inclus pour les nouveaux donateurs, qu'une somme de seulement 83 millions de dollars est prévue pour les pays du G-7, et qu'un seul nouveau donateur a été inclus. Le Secrétariat fournira une mise à jour des fonds mobilisés au Conseil d'administration, lors de sa réunion des 19 et 20 novembre 2012.

6.4 Cependant, les allocations indicatives convenues et communiquées de façon transparente ont engendré une demande importante. Bien qu'il faille se réjouir de cette évolution qui traduit le succès de la nouvelle approche fondée sur les allocations indicatives, il convient de souligner qu'étant donné les niveaux actuels d'allocations indicatives, la demande engendrera une pénurie de fonds comparativement aux ressources projetées pour la même période.

6.5 L'ajout de 408 millions de dollars, soit l'équivalent de 25 % du montant hypothétique programmé, dans le calcul visant à déterminer le montant des fonds requis pour les allocations indicatives actuelles (pour tenir compte du fait que les pays visés par des allocations indicatives ne présenteront pas tous une demande au cours de la période) ne constitue désormais plus une hypothèse valide compte tenu du nombre de pays qui, selon les prévisions du Secrétariat, soumettront une demande de financement.

6.6 Le CCF a examiné la situation de six pays (Guinée, RDP lao, Togo, Rwanda, Népal et Malawi) pour lesquels aucune allocation n'est prévue à l'heure actuelle puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'ils sollicitent un financement pendant la période 2012-2014. Cependant, étant donné l'accélération de la mise en œuvre des programmes, on s'attend désormais à ce qu'ils sollicitent des financements avant la fin de 2014, et ils devraient en conséquence être inclus dans la liste. Le CCF recommande que trois de ces pays (Rwanda, Népal et Malawi) restent sans allocation puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'ils aient besoin de financements et à ce qu'ils soumettent une demande avant le deuxième cycle de 2014. Leur situation pourra être révisée, le cas échéant, au cours du prochain examen annuel.

6.7 Compte tenu de la disponibilité prévue des fonds et des changements apportés à la liste des pays, le CCF s'est penché sur trois options présentées par le Secrétariat concernant la liste des allocations indicatives :

- option 1 — maintien des allocations indicatives aux niveaux actuels, ce qui conduit à une insuffisance des fonds disponibles au cours de la même période ;

- option 2 — réduction des allocations pour tenir compte de la disponibilité prévue de fonds au cours de la période, ce qui obligerait à réduire sensiblement les allocations existantes ;
- option 3 —application des critères approuvés par le Conseil d'administration aux fins de l'examen des allocations indicatives, lesquels ne tiennent pas compte des projections concernant les ressources disponibles, mais uniquement de la valeur des promesses de dons et de contributions. Les allocations seraient ainsi maintenues à zéro.

6.8 Dans son analyse des options envisageables, le CCF a pris en compte l'impact projeté, sur la situation financière, de la combinaison des options accompagnée de l'adoption d'un régime d'engagements annuels (décrit dans la section précédente).

6.9 Le CCF recommande de maintenir les allocations indicatives à leurs niveaux actuels (option 1) étant donné qu'avec la mise en place d'un régime d'engagements annuels, le Secrétariat prévoit que les sommes requises seront moins importantes que les sommes disponibles au cours de la période 2012-2014, et que le déficit de ressources pourra être comblé par les contributions attendues des donateurs au cours de la prochaine période de reconstitution (2015-2017).

6.10 Le déficit projeté s'établi actuellement à environ 333 millions de dollars. Cette projection s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les projections actuelles de contributions ainsi que les fonds prévus en vertu des accords de contribution signés se matérialiseront au cours de la période 2012-2014. Si seules les promesses de dons et de contributions étaient prises en compte, le déficit projeté s'établirait à 1,2 milliard de dollars.

6.11 On s'attend à ce que le total des financements obtenus lors de la prochaine période de reconstitution soit égal, sinon supérieur aux ressources prévues pour la période 2012-2014, soit 2,1 milliards de dollars. En conséquence, on juge que la possibilité d'obtenir des engagements insuffisants pour combler le déficit prévu constitue un risque acceptable, surtout lorsqu'on songe aux perturbations et aux risques que pourraient faire peser sur la réputation des donateurs une réduction sensible des allocations indicatives actuelles.

6.12 On a fait valoir qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune politique énonçant les principes que le Conseil d'administration pourrait invoquer pour définir le type de ressources sur lequel pourrait s'appuyer l'approbation d'une allocation. Il a été d'usage jusqu'à maintenant de tenir compte des promesses de dons et de contributions. Il conviendrait d'élaborer à ce propos une politique qui serait soumise à l'examen du CCF aux fins de recommandation au Conseil d'administration, accompagnée des critères de hiérarchisation qui seraient requis en cas d'insuffisance de fonds à engager.

Autres questions relatives aux allocations indicatives

6.13 À la fin du premier cycle de 2013, Djibouti, le Nigéria et l'Ouzbékistan ne seront plus admissibles à un nouveau don pour la mise en œuvre de programmes puisqu'ils auront été classés comme pays IDA relevant de la catégorie iii pendant deux années consécutives. Le Secrétariat a fait savoir au CCF que les avis transmis à ce sujet aux pays concernés n'ont peut-être pas été assez clairs, et il a donc demandé au CCF de se pencher sur la possibilité de prolonger exceptionnellement leur période d'admissibilité au deuxième cycle de 2013.

6.14 Tout en regrettant cette situation, le CCF a indiqué que les critères d'admissibilité avaient été établis par le Conseil d'administration et qu'ils devraient être respectés. Les trois pays en question seront invités à formuler une demande de financement au titre de la mise en œuvre de programmes au cours du premier cycle de 2013.

6.15 Le CCF a ajouté qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner les critères d'admissibilité en vigueur à la lumière des dispositions du nouveau plan stratégique pour veiller à en assurer la cohérence.

6.16 Le CCF a pris acte de la recommandation du Secrétariat de clarifier les règles concernant l'admissibilité des petits États insulaires en développement en incluant des précisions sur l'admissibilité aux crédits de l'IDA afin de veiller à ce que les petits États non insulaires qui ne sont pas admis à emprunter à l'IDA soient admissibles aux dons au titre de la mise en œuvre de programmes. On a reconnu que ce problème découlait d'un oubli involontaire dans le texte original.

6.17 L'annexe 7décrit l'évolution de la situation des financements depuis janvier 2012, tandis que l'annexe 8 présente une courte analyse des trois options qui ont été soumises au CCF. L'annexe 9 présente la liste proposée d'allocations indicatives aux fins d'approbation par le Conseil d'administration.

Décision recommandée

BOD/2012/11-XX – <u>Révision de la liste des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes :</u>

Le Conseil d'administration :

a. approuve la liste révisée des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes pour 2012-2014, telle qu'établie à l'annexe 9du rapport du Comité consultatif

financier (BOD/2012/11 DOC 07). Cette liste sera celle en vigueur pour le deuxième cycle de financement de 2013 et pour le premier cycle de financement de 2014 ;

b. remplace l'énoncé d'admissibilité aux dons pour la mise en œuvre de programmes figurant dans la note de bas de page 1du document intitulé« Cadre d'évaluation des besoins et de la performance » (BOD/2012/01/ DOC 01) par l'énoncé suivant :

« Les pays suivants sont admissibles : i) ceux qui sont actuellement classés ou qui ont été classés comme pays IDA des catégories i ou ii au cours des deux dernières années ; ii) ceux qui sont actuellement classés comme pays IDA relevant de la catégorie iii et qui sont de petits États insulaires en développement (selon la définition des Nations Unies) ou des États fragiles (selon la définition de la Banque mondiale) » ;

c. demande au Secrétariat de publier la nouvelle liste des allocations indicatives sur le site Web du GPE et de porter cette liste à l'attention des GLPE pertinents ;

d. demande :

i. au Secrétariat d'élaborer et de soumettre au CCF des options concernant :

- une description des ressources admissibles des fonds fiduciaires du GPE disponibles aux fins d'allocation ;

-les critères de hiérarchisation des allocations de dons pour la mise en œuvre de programmes, à appliquer au cas où les demandes des pays venait à excéder les ressources admissibles disponibles ;

ii. au CCF de soumettre sa recommandation au Conseil d'administration à l'occasion de la première réunion en présentiel du Conseil, en 2013.

PARTIE 2 – ÉLEMENTS D'INFORMATION

7. INTENSIFICATION DE L'AIDE DU GPE AUX PAYS EN SITUATIONS D'URGENCE ET DE REPRISE RAPIDE

Contexte général

7.1 Le CCF reconnaît qu'il est pressant d'intensifier l'aide à l'éducation dans les pays en situations d'urgence et de reprise rapide afin d'atteindre les objectifs du programme Éducation pour tous et les objectifs de développement pour le Millénaire ayant trait à l'éducation. Environ 42 % des enfants vivent dans des pays pauvres touchés par des conflits[5], et on estime que plus de

[5]Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous(2011).

la moitié des enfants non scolarisés du monde vivent dans des pays en situation d'urgence ou de reprise rapide[6].

7.2 Le Partenariat mondial pour l'éducation a adapté l'aide qu'il apporte en situations d'urgence et de reconstruction au cours des dernières années, mais il doit encore accroître son aide dans ces domaines. Mise à part la possibilité nouvelle qu'elles offrent de joindre le GPE en appuyant un plan de transition pour le secteur de l'éducation, les démarches adaptées ne profitent qu'aux pays pour le bénéfice desquels des dons de mise en œuvre des programmes du GPE ont déjà été approuvés. Les pays visés par des allocations indicatives mais qui ne bénéficient pas d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme en vigueur doivent tout de même s'astreindre à de longues démarches avant de pouvoir bénéficier des ressources financières du GPE.

7.3 Le Partenariat mondial pour l'éducation doit mettre en place les procédures requises pour répondre en temps utile aux besoins des pays en situations d'urgence et de reprise rapide. L'élaboration d'un plan sectoriel de l'éducation — même transitoire — prend habituellement de plusieurs mois à une année, délai peu propice à la prestation d'aide en situation d'urgence ou de reprise rapide. Un décaissement plus rapide de l'aide financière aux pays qui se trouvent dans une telle situation peut jouer un rôle crucial en répondant à leurs besoins urgents et en évitant une plus grande dégradation de l'accès à l'éducation. Il peut contribuer à établir les conditions propices à une transition harmonieuse entre un système de prestation de services d'éducation d'urgence et de reprise rapide des services et un régime axé sur le développement du secteur de l'éducation.

7.4 Les lignes directrices pour l'intensification de l'aide en cas de situations d'urgence et de reprise rapide, que le CCF a examiné et dont il a envisagé la mise en vigueur, sont présentées à l'annexe 10. Le CCF s'est réjoui de la démarche proposée, faisant valoir qu'elle cherche à établir un compromis entre les risques courus et l'urgence d'intervenir rapidement. Le mécanisme proposé prévoit des mesures d'atténuation des risques financiers et autres : recours à une entité de gestion plutôt qu'à une entité de supervision ; intervention dans le contexte de la coordination de l'aide humanitaire par les pôles d'éducation qui sont familiers avec le contexte local et possèdent les outils nécessaire pour l'analyse des conflits ; mobilisation des GLPE et de l'agence de coordination pour le contrôle ; financement limité à 20 % de l'allocation indicative du pays. Le Secrétariat travaillerait par ailleurs en étroite collaboration avec les pôles d'éducation à définir

[6]Institut international de planification de l'éducation (2010). Guide sur la planification de l'éducation en situation d'urgence et de reconstruction, UNESCO.

des critères de suivi des projets, et pour veiller à une gestion adéquate des fonds et au renforcement des systèmes de gouvernance.

7.5 En réponse aux lignes directrices présentées par le Secrétariat, le CCF a demandé d'ajouter une disposition visant à faire en sorte que le CCF et le Conseil d'administration soient informés lorsqu'une demande de financement accéléré est formulée. Cette requête a été prise en compte dans la formulation des lignes directrices soumises aux fins d'approbation dans l'annexe 10.

7.6 Tel qu'indiqué dans les lignes directrices, l'admissibilité au financement en vertu de cette politique est fondée sur a) l'admissibilité à un don pour la mise en œuvre d'un programme ; b) l'existence d'une situation de crise nationale pour laquelle une demande d'aide humanitaire, comportant un volet « éducation », a été formulée et publiée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ; c) l'additionalité des fonds.

7.7 Les membres du CCF ont noté qu'il pourrait se présenter d'autres situations ne répondant pas aux critères précités et ou un processus accéléré pourrait malgré tout se justifier. Le Secrétariat a indiqué que beaucoup de ces questions feront l'objet d'un document séparé qui sera transmis au Conseil d'administration et qui porte le titre de « Cadre directeur pour une action efficace dans les contextes fragiles ou affectés par un conflit » (BOD/2012/11 DOC 09).

7.8 Bien qu'en accord avec la proposition dans son ensemble, les membres du CCF représentants des banques multilatérales et régionales ont fait savoir pendant la réunion ainsi que par écrit, après la réunion, qu'il leur serait difficile d'appuyer les critères d'admissibilité sans avoir d'abord l'occasion de consulter les lignes directrices sur le travail dans les États fragiles. Les membres du CCF se sont par ailleurs inquiétés du manque de réalisme des calendriers anticipés, et ont fait valoir qu'il conviendrait d'autoriser l'application non seulement des dispositions visant l'entité de gestion, mais également celles visant l'entité de supervision.

7.9 Le président du CCF, ayant pris connaissance des observations présentées par écrit par l'agence multilatérale 3, a fait valoir que les préoccupations soulevées étaient importantes et que les membres du CCF n'avaient peut-être pas disposé du temps nécessaire pour en débattre pleinement dans le cadre de leur réunion. On a par ailleurs indiqué que le CCF n'avait pas la possibilité de prendre en compte les délibérations anticipées du Conseil d'administration sur les lignes directrices concernant les interventions dans les États fragiles ou en situation de conflit. Étant donné ces préoccupations, le président du CCF a décidé que l'option la plus appropriée serait de laisser au Conseil d'administration le soin d'examiner les directives proposées ayant trait au financement accéléré en même temps que les lignes directrices concernant les interventions

dans les États fragiles ou en situation de conflit. Ces deux questions seront donc abordées ensemble par le Secrétariat lors de la réunion du Conseil d'administration de novembre 2012.

8. DEMANDE D'UNE ALLOCATION INDICATIVE SUPERIEURE AU PLAFOND FIXE, PRESENTEE PAR L'ÉTHIOPIE

8.1 Le CCF a examiné une demande formulée par l'Éthiopie qui souhaite recevoir des financements supérieurs au plafond des allocations indicatives fixé à 100 millions de dollars. Le GLPE éthiopien souhaite se voir octroyer, sur une période de quatre ans, une somme pouvant atteindre 200 millions de dollars afin de financer en partie la seconde phase du « General Education Quality Improvement Program » (GEQIP) qui devrait selon les prévisions coûter 495 millions de dollars au cours de cette période. La première phase du programme est actuellement financée à hauteur de 168 millions de dollars par un don octroyé dans le cadre d'un accord qui doit prendre fin d'ici mi-2013.

8.2 Les arguments avancés étaient très convaincants et l'Éthiopie a été félicitée pour les avancées substantielles réalisées à ce jour ainsi que pour son ferme engagement en faveur de l'éducation. Cependant, en raison de la situation financière décrite à la section 7, le CCF a dû refuser cette demande, et le président, intervenant au nom du CCF, a informé le GLPE éthiopien de cette décision. Le CCF a indiqué qu'il pourrait accueillir favorablement une demande de financements atteignant jusqu'à 100 millions de dollars, conformément au plafond fixé pour les allocations indicatives, dès que le GLPE sera prêt à la soumettre. Le GLPE a également été informé que le Secrétariat appuierait les efforts déployés par l'Éthiopie pour mobiliser d'autres sources de financement.

9. OBSERVATIONS DU CCF SUR LES TENDANCES GENERALES AFFICHEES PAR LES DEMANDES DE DONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

9.1 Après avoir examiné les cinq demandes ainsi que la composante 2 de la demande du Soudan, le CCF a débattu des tendances communes affichées par ces demandes.

9.2 Le CCF s'est félicité de la nomination de la Belgique au titre d'entité de supervision et de l'UNESCO au titre d'entité de gestion. Il s'agit d'un premier pas vers l'expansion du groupe de partenaires disposés à remplir ces fonctions.

9.3 Les membres du CCF ont continué d'insister sur l'importance des modalités de mise en œuvre et ont suggéré que la Banque mondiale se penche sur l'utilité d'appliquer au contexte du GPE les modalités en vigueur pour son propre Programme pour les résultats.

9.4 Les membres ont souligné l'importance de dresser un portrait plus exact de l'ensemble des sources et activités de financement dans le secteur, et de déterminer comment la demande de financements du GPE s'intègre dans ce contexte, pour faciliter le processus d'examen des demandes de dons pour la mise en œuvre de programmes. Ils ont insisté sur l'importance, pour le CCF, de comprendre les raisons pour lesquelles les propositions mettent l'accent sur certaines activités particulières, parmi l'ensemble des activités possibles.

9.5 Le CCF a insisté sur l'importance de veiller à ce que les informations fournies dans les demandes soient complètes et cohérentes, en signalant un certain nombre de cas où les informations fournies étaient incomplètes et où les documents présentés étaient incohérents en soi et les uns par rapport aux autres.

9.6 Le CCF a en outre insisté sur l'importance de renforcer l'examen final de la préparation réalisé par le Secrétariat afin de fournir une description plus complète des activités pour les cas où les demandes ne sont pas soumises en anglais, ce qui permettrait d'éviter la traduction de longs documents et de limiter ainsi les coûts.

9.7 Il conviendrait par ailleurs d'examiner s'il serait approprié, par souci de transparence, de publier les demandes de dons sur le site Web.

10. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

10.1 Le Secrétariat a préparé une courte présentation portant principalement sur les modalités de mise en œuvre, répondant ainsi aux préoccupations exprimées par le CCF concernant un certain relâchement dans l'application de ces modalités au sein du Partenariat mondial.

10.2 La présentation fournissait un aperçu des types différents de modalités et portait une attention particulière à la définition d'un « projet » utilisée par la Banque mondiale, laquelle, dans le présent contexte, pourrait prêter à confusion. On a indiqué que la Banque mondiale qualifie de « projet » tout ce qui ne constitue pas une aide directe au budget général passant par le ministère des Finances, même si le financement en question peut servir à appuyer un accord de mise en commun de financements pour le secteur et utiliser les systèmes nationaux.

10.3 Le Secrétariat a insisté sur le fait que le Partenariat mondial a pour pratique de promouvoir l'application des modalités les mieux adaptées *au contexte du pays où il intervient*.

10.4 Les membres du CCF ont insisté sur l'importance de tenir compte des modalités de mise en œuvre puisque cela influe directement sur l'utilisation qui sera faite du système national du pays partenaire pour l'acheminement des ressources du don, et, par conséquent, sur l'incidence

du don sur l'internalisation et la viabilité du programme. Les membres du CCF ont fait valoir qu'il y aurait lieu de tenir compte non seulement des modalités de mise en œuvre retenues, mais également de l'utilisation des systèmes nationaux.

10.5 Le CCF s'est réjoui de l'intention manifestée par le Secrétariat de fournir des informations et des indications plus claires sur ces questions.

11. EXAMEN DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS

11.1 Le CCF a pris note du fait que le Secrétariat a pour pratique courante de préparer des rapports financiers trimestriels et de les soumettre au Conseil d'administration et aux autres bailleurs des fonds fiduciaires. Comme le CCF a notamment pour mandat d'examiner ces rapports trimestriels, il s'est penché sur ce que devrait être le niveau de contrôle approprié de ces rapports.

11.2 Le CCF a demandé que les rapports soient transmis par le Secrétariat en même temps au Conseil d'administration et au CCF. Il a ajouté qu'il procédera chaque année à un examen plus détaillé du contenu de ces rapports.

11.3 On a par ailleurs indiqué que le Secrétariat préparera tous les six mois des prévisions financières qui seront examinées par le CCF à l'occasion de ses réunions en présentiel semestrielles.

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil consultatif financier
Washington, États-Unis
10-12 octobre 2012

Mercredi 10 octobre 2012

Horaires			Intervenant/ Document
8h45-9h15 (30 minutes)	**Café et inscription**		
9h15-9h45 (30 minutes)	**Accueil et présentation de l'ordre du jour** ➢ Mot de bienvenue ➢ Aperçu des points à l'ordre du jour ➢ But/objectifs de la réunion ➢ Point sur les événements intervenus depuis la dernière réunion, notamment l'audioconférence du CA (juillet) et le Programme d'activités mondiales et régionales	**Information**	Présidente DOC 01
9h45-10h30 (45 minutes)	**Allocations de supervision dans les États fragiles et en situation de conflit**	**Recommandation**	Secrétariat DOC 02
10h30-10h45 (15 minutes)	**Pause-café**		
10h45-11h30 (45 minutes)	**Prévisions financières** ➢ Scénarios de financement et projections sur les fonds disponibles pour la mise en œuvre des financements	**Recommandation**	Secrétariat DOC 03

11h30-12h45 (1h15)	**Examen de la liste des allocations indicatives en vue de financements pour la mise en œuvre de programmes** ➢ Y compris une demande pour examen d'une allocation supérieure au plafond pour l'Éthiopie	**Recommandation**	Secrétariat DOC 04
12h45-14h15 (1h30)	**Déjeuner**		
14h15-14h45 (30 minutes)	**Modalités – Aperçu des modalités de financement**	**Information**	Secrétariat DOC 05
14h45-15h45 (1 heure)	**Composante 2 de la requête de financement pour la mise en œuvre du programme au Soudan**	**Recommandation**	Secrétariat
15h45-16h00 (15 minutes)	**Pause-café**		
16h00-17h15 (1h15)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme au Burundi**	**Recommandation**	Secrétariat
17h15-17h30 (15 minutes)	**Synthèse de la première journée**		

Jeudi 11 octobre 2012

8h30-9h00	**Café**		
9h00-10h15 (1h15)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme au Tchad**	**Recommandation**	Secrétariat
10h15-10h45 (30 minutes)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme en République démocratique du Congo** *(suite après la pause-café)*	**Recommandation**	Secrétariat
10h45-11h00 (15 minutes)	**Pause-café**		
11h00-11h45 (45 minutes)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme en République démocratique du Congo** *(suite)*	**Recommandation**	Secrétariat
11h45-13h00 (1h15)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme au Tadjikistan**	**Recommandation**	Secrétariat
13h00-14h30 (1h30)	**Déjeuner**		
14h30-15h45 (1h15)	**Requête de financement pour la mise en œuvre du programme au Soudan du Sud**	**Recommandation**	Secrétariat
15h45-16h00 (15 minutes)	**Pause-café**		
16h00-17h15 (1h15)	**Finalisation des recommandations sur les requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes et détermination des tendances**	**Recommandation**	Présidente
17h15-17h30 (15 minutes)	**Synthèse de la deuxième journée**		

Vendredi 12 octobre 2012

8h30-9h00 (30 minutes)	**Café**		
9h00-10h00 (1 heure)	**Accélérer l'appui du Partenariat mondial pour l'éducation dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale**	**Recommandation**	Secrétariat DOC 06
10h00-10h45 (45 minutes)	**Normes de supervision et de gestion des entités**	**Recommandation**	Secrétariat DOC 07
10h45-11h00	**Pause**		
11h00-12h15 (1h15)	**Programme pilote de financement basé sur les résultats dans le domaine des acquis scolaires** ➢ Présentation et examen des recommandations du groupe de travail du CCF	**Recommandation**	Secrétariat DOC 08
12h15-12h45 (30 minutes)	**Examen du plan de travail du CCF**	**Information**	Présidente Secrétariat
12h45-13h00 (15 minutes)	**Questions diverses et synthèse**		

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF FINANCIER
10-12 OCTOBRE 2012, WASHINGTON, ÉTATS-UNIS
LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente

Camilla Helgø Fossberg (NORAD)

Membres du Conseil

Charles Y. Aheto-Tsegah (Afrique 3)

Miriam Chonya (Afrique 1)

Olav Christensen (en remplacement d'Elizabeth King) (Banques multilatérales et régionales)

Jordan Naidoo (en remplacement de Susan Durston) (UNICEF/UNESCO)

Margaret Koziol (donateur 6)

Swati Narayan (OSC 1 et 2)

Paula Nolan (donateur 4 et donateur 2)

Sylvia Schmitt (donateur 5)

Ronald Siebes (donateur 1)

Aleesha Taylor (secteur privé, fondations privées et OSC 3)

Alim Hadidja Youssouf, Ministre (Afrique 2)

Sangay Zam (Asie de l'Est et Pacifique)

Sally Waples (suppléant donateur 3)

Présidente du Conseil d'administration

Carol Bellamy

Secrétariat

Bob Prouty (Directeur)

Gisèle Goudiaby (Chargée de la liaison logistique avec le Conseil)

Douglas Lehman (Responsable de l'équipe de soutien aux pays pour le Soudan du Sud)

Jean-Marc Bernard (Responsable de l'équipe de soutien aux pays pour le Tchad et la République démocratique du Congo)

Hugues Moussy (Responsable de l'équipe de soutien aux pays pour le Tadjikistan)

Margarita Focas Licht (Coordinatrice par intérim, équipe de soutien aux pays)

Nancy Pinto (Coordinatrice, Finances, portefeuille et administration)
Tal Sagorsky (Spécialiste senior des opérations du conseil)
Kouassi Soman (Responsable de l'équipe de soutien aux pays pour le Burundi)
Padraig Power (Responsable financier senior et Agent de liaison du CCF)
Charles Tapp (Conseiller senior, reconstitution des ressources)
Kareen Nzakimuena (prise de notes)

Observateurs

Apollinaire Tchameni (Ministère de l'éducation, Cameroun)
Paul Valentin Emog (Ministère de l'éducation, Cameroun)
Grace Young (Banque mondiale, Aministrateur fiduciaire)
Priya Basu (Banque mondiale, Aministrateur fiduciaire)
Rocio Malpica (Banque mondiale, Aministrateur fiduciaire)

Présentateurs
Toby Kasper (Consultant, Projet pilote RBF)

Excusés

David Atchoarena (UNICEF/UNESCO)
Hamoud Al-Seyani (Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale)

ANNEXE 3: ÉVALUATIONS FINALES DES DEMANDES DE DONS POUR LA MISE ENOEUVRE DE PROGRAMMES

BURUNDI
Revue D'Assurance De La Qualité - Etape III
Evaluation Finale

Montant du financement Proposé : 52,9 millions de dollars US

CONTEXTE DU PAYS

Le Burundi est un pays densément peuplé de l'Afrique de l'est, avec une population d'environ 8 million d'habitants dont 90 % vivent en milieu rural. Il figure parmi les pays les plus pauvres du monde avec un revenu par tête de 158 dollars US, et se classe au 166ème rang sur 169 selon l'indicateur de développement humain. Après des années de guerre civile avec de effets socio-économiques désastreux, le pays a fait des progrès importants depuis 2005 sur la base des Accords de paix d'Arusha.

Des élections ont eu lieu en 2010, avec renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance; et un *Cadre Stratégique de Croissance et Lutte Contre la Pauvreté (CSPL II)* a été adopté dans une vision de développent à long terme (*Vision 2025*). L'économie a progressé de 4 % par an depuis 2006, et la croissance devrait s'établir autour de 5 % dans les prochaines années. La Vision 2025 retient l'éducation comme l'un des piliers importants; secteur auquel le Burundi consacre une grande partie de ses ressources nationales. Cependant, le pays est fortement dépendant de l'assistance extérieure qui finance plus de la moitié du budget de l'Etat.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Burundi a joint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2012 suite à l'évaluation positive et l'endossement de son plan pour le secteur de l'éducation 2012-2020 (PSDEF). Ce plan instaure un cycle fondamental de neuf ans et concrétise l'engagement du pays pour une éducation pour tous axée sur: (i) un effort important de construction de salles de classes, (ii) une politique de réduction des redoublements pour décongestionner les écoles et fluidifier les parcours scolaires, (iii) la division par trois du nombre de classes en double vacation et (iv) l'amélioration de l'horaire hebdomadaire des classes en double vacation, dans le but d'augmenter le temps d'apprentissage.

Le PSDEF couvre également les axes prioritaires du GPE, à savoir une attention spéciale (i) aux états fragiles/post conflit, qui comprend des réformes du curriculum inclusives et un meilleur accès à l'école pour les enfants vivants dans les régions pauvres comme des moyens de renforcer la paix et la prospérité; (ii) au genre et à l'éducation des filles; (iii) l'éducation et la nutrition de la petite enfance; et (iv) la qualité de l'éducation et des apprentissages. Un groupe sectoriel de l'éducation dynamique a été établi avec le Royaume de Belgique comme Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Par ailleurs, la Belgique, le Grand-Duché de

Luxembourg, la France et la Norvège cofinancent *Le Fonds Commun de l'Education, un Budget d'Affectation Spéciale BAS-FCE, qui* mutualise les contributions de différents bailleurs de fonds afin de renforcer l'appropriation par les institutions nationales des financements à l'éducation. Les autres partenaires clés sont l'UNICEF, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'USAID, la Banque mondiale, le PAM, et la World Vision représentante de la société civile.

La mise en œuvre de la stratégie de l'enseignement fondamental vise à répondre aux défis et à la faible efficacité interne du système éducatif burundais. La dernière décennie s'est caractérisée par une forte croissance des scolarisés; résultant en une meilleure couverture scolaire et de l'accès à tous les niveaux et en particulier au primaire. Le taux brut de scolarisation est passé de 64 % en 2001 à 138,4 % en 2011 (134,8 % pour les filles); et, pendant ce temps, le taux d'achèvement s'est amélioré de plus de dix points pour atteindre 51,3 % (49,9 % pour les filles). Cependant, le système souffre de nombreux maux dont la pauvre qualité de l'éducation et de l'apprentissage, un taux faible de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire, des taux de redoublement et d'abandon élevés, des acquis scolaires faibles comme l'indiquent les résultats du PASEC 2008/2009 (36 % en langues et 54 % en mathématiques).

Malgré sa situation budgétaire difficile et ses nombreux défis liés à sa situation de post-conflit, le Burundi consacre une forte part de ses ressources au secteur de l'éducation; secteur prioritaire et déterminant pour la mise en œuvre de politique de paix durable, du respect des droits humains et de cohésion sociale. Les dépenses en éducation ont augmenté rapidement au cours des dernières années; et elles représentent 8 % du PIB, en moyenne, soit 23 % du budget. Par ailleurs, depuis 2007, le secteur de l'éducation a bénéficié du *BAS-FCE* qui comprend un *Manuel de Procédures et une Lettre d'Entente* signés. Le taux d'exécution du BAS-FCE dépasse 90 % depuis plusieurs années.

Pour la période 2013-2015, le coût total du programme pour l'éducation de base et de la formation se situe autour de 500 millions de dollars US. De ce total, 58 % est financés par le budget de l'Etat; 20 % par le BAS-FCE duquel environ la moitié est couvert par le financement du GPE. En dépit des efforts de l'Etat et de ses partenaires, un gap financier de 15 % demeure. Des ressources additionnelles devraient être mobilisées au cours des prochains mois cependant, à l'heure actuelle seules les ressources extérieures mobilisées et certifiées ont été prise en considération.

Aperçu des contributions au BAS-FCE / Fonds Commun de l'Éducation (2012 – 2015)	**Montant (dollars US)**
Belgique	11,656,375
Norvège	21,000,000
AFD	5,300,000
GPE	52,900,000

	Contribution par Composante du programme	**Montant (dollars US)**	**Pourcentage du total (%)**
A	Accès	36,200,000	68.5
B	Qualité	10,800,000	10.8
C	Gestion	5,900,000	11.1
	TOTAL	52,900,000	100

*Commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total requis : 1.75%

**Les commissions standards des Entités de supervision de 100,000 dollars US par année ne sont pas incluses dans le montant total requis.

RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE

Le Burundi a déposé une demande de subvention pour un montant de 52,9 millions dollars US, ce qui est en conformité avec la répartition indicative fournie par le Cadre des Besoins et de Performance. La Belgique est l'Entité de Supervision désignée. L'exécution technique et financière du don se fera à travers du BAS-FCE.

Le PSDEF 2012-2020 et sa traduction en plans d'actions et programmes pluriannuels 2013-2015 constituent l'unique cadre de référence au sein duquel le BAS-FCE inscrit l'ensemble de ses interventions. Le BAS-FCE représente une avancée en tant que mécanisme d'aide et instrument de financement au service de l'atteinte des objectifs définis par la stratégie sectorielle. Au-delà de sa contribution financière à la réalisation des activités et des priorités stratégiques du PSDEF, cet instrument contribue également à renforcer l'approche sectorielle et programmatique en matière d'éducation. Les résultats/objectifs intermédiaires de l'éducation de base d'ici 2016 sont détaillés dans le *Cadre de Suivi et d'Evaluation* ; celui-ci vise un taux d'achèvement de 80 % pour la parité des gendres; et un taux de 70 % en mathématiques et compétences en lecture pour la petite enfance (pour plus d'information, se référer au *Cadre de Suivi et d'Evaluation* et à la *Requête de Financement)*

Les mécanismes opérationnels et financiers du BAS-FCE sont basés sur les principes suivants (i) un alignement des procédures sur les systèmes nationaux,(ii) la nécessité de placer le Ministère en charge de l'éducation au centre de l'exécution des activités et des dépenses et d'éviter les structures de gestion parallèles, et (iii) le renforcement de l'approche programme et sectorielle pour une mise en œuvre harmonieuse de la politique nationale, un budget sectoriel fondé sur une programmation financière à moyen terme, une planification des activités exhaustive et cohérente, des indicateurs et cibles clairs et mesurables et un dispositif institutionnel permettant une concertation régulière entre le gouvernement et le PTF.

De plus, ces mécanismes opérationnels et financiers harmonisés permettent d'établir un plan de renforcement des capacités crédible pour les fonctionnaires en plus de favoriser la coordination et l'harmonisation parmi les partenaires. De plus, les outils de contrôle et de suivi associés à ces mécanismes sont alignés sur les indicateurs de performance définie dans le cadre du PSDEF qui inclut la production de rapports périodiques et contribue ainsi au suivi de l'atteinte de résultats. Enfin, le dialogue régulier entre les contributeurs au BAS-FCE, les autres partenaires au développement et le gouvernent permet la flexibilité nécessaire pour ajuster la mise en œuvre de la stratégie en fonction des objectifs mesurables et des résultats atteints.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le processus de QAR a suivi les lignes directrices partagées avec le Comité Consultatif des Finances (CCF).

QAR - Etape I a débuté avec une visite au Burundi qui a eu lieu en février 2012; et elle a été conclue par un rapport attestant que: (i) le concept du programme et l'identification des domaines d'appui ont suivi un processus transparent et participatif; (ii) le programme est bien articulé avec les activités du PSDEF, et répond aux besoins du système éducatif; (iii) le programme est cohérent avec les priorités stratégiques du GPE à savoir (a) le renforcement de la qualité; (b) l'éducation des filles; et (c) le soutien renforcé aux pays fragiles avec un accent particulier sur l'éducation des enfants handicapés et en situation vulnérable; et enfin (iv) le programme et ses instruments de mise en œuvre répondent aux principes de l'efficacité de l'aide extérieure.

QAR- Etape II

Processus: Le QAR - Etape II a débuté par la visite d'une délégation officielle au Secrétariat du GPE en juillet 2012. Les conclusions et recommandations de cette mission ont permis de finaliser à la fois le PSDEF et le document programme. Grâce aux intenses consultations préalables, la prise en compte des recommandations du QAR - Etape II s'est faite sans difficultés majeures.

La principale conclusion du QAR – Etape II a été que le programme proposé est clair, succinct, et conforme aux objectifs du plan pour le secteur de l'éducation. Les activités proposées pour la subvention du GPE sont complémentaires à celles financées par le gouvernement et ses partenaires. Toutefois et dans une approche programme telle que recommandée par le GPE, la programmation analytique détaillée aboutissant aux Budgets/Lois de finances annuelles 2013-2015 n'était pas entièrement finalisée au moment de la revue.

*Le rapport d*u *QAR - Etape II* a recommandé que le programme concentre davantage d'efforts sur (a) le renforcement des capacités statistiques et de mise en œuvre en général, et en particulier la construction de salles de classes et la maîtrise des coûts associés; (b) la programmation analytique pour en tirer les Budgets annuels 2013-2015; (c) l'introduction d'indicateurs supplémentaires de qualité pour le suivi et l'évaluation (lecture écriture dans les premières années du primaire, et les mathématiques en fin de sous-cycles de l'enseignement fondamental); et (d) définition d'une stratégique pour clarifier davantage les politiques, les divers régimes pédagogiques, les curricula, le rythme et la séquence optimale des réformes prévues.

En réponse, les actions et dispositions suivantes ont étés prises:

a) Un accent particulier est mis sur la formation et le renforcement des capacités pour la planification, l'exécution et le suivi du programme (nouvelle stratégie pour le génie civile, système d'informations et gestion—SIGE avec les appuis techniques CTB, AFD/OIF/AUF à travers IFADEM, UNESCO, etc.
b) Des consultations interministérielles régulières sont planifiées, y compris missions conjointes, pour affiner la planification budgétaire et la préparation de la Loi de Finances par le gouvernement en vue de son adoption.
c) En plus des indicateurs du PSDEF et des systèmes d'évaluations internes existants, le Burundi continuera l'évaluation des acquis scolaires à travers les outils PASEC et EGRA.

La mise en œuvre progressive des réformes des curricula, domaine où certains documents ont été soit validés (curriculum pour l'enseignement fondamental), soit rédigés en ébauche (manuel de l'élève et guide du maître), soit alors ordonnancés (no. 620/614 du 7/6/2011 et no. 620/150 du 17/04/1990 régissant dans l'enseignement secondaires les activités pédagogiques relatives à l'évaluation et conditions de passage de classe, de redoublement, et d'obtention de certificats et diplômes).

OBSERVATIONS FINALES

La demande de subvention du Burundi a été soumise à temps par le Royaume de Belgique au nom du gouvernement et des partenaires au développement. Le Secrétariat confirme que le programme: (i) inclut un ensemble bien d'activités coordonnées qui répondent aux besoins du système éducatif du pays et (ii) aux principes de base de l'harmonisation et l'efficacité de l'aide, et (iii) est en conformité avec les priorités stratégiques pertinentes du Partenariat mondial pour l'éducation.

Le processus de Revue d'Assurance de la Qualité (RAQ) a conclu que la préparation aussi bien du PSDEF que celle de la demande de subvention, a été menée par le gouvernement et réalisée de manière participative avec l'ensemble des partenaires. Le Royaume de Belgique, Entité de Supervision et Chef de file des PTF, collabore étroitement avec les autres donateurs pour mettre à la disposition du Burundi des ressources additionnelles et complémentaires de supervision et de renforcement des capacités. Cette approche coordonnée est susceptible d'améliorer l'efficacité de l'aide et d'aboutir à un système de suivi-évaluation efficace pour des résultats durables.

TCHAD
Revue d'assurance de la qualité – Étape III
Évaluation finale
Montant de la subvention proposée : 47,2 millions de dollars

CONTEXTE DU PAYS

Le Tchad est un pays enclavé qui compte environ 11,2 millions d'habitants (chiffre de 2009), une population qui est concentrée pour 47% sur un dixième de son territoire et pour plus des deux tiers en milieu rural. Son taux de croissance démographique est parmi les plus élevés au monde (3,6%), et sa population est ainsi censée doubler d'ici 2030, ce qui va exercer une pression sur son secteur de l'éducation.

En 2002, l'économie du Tchad était principalement agraire et son produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 220 dollars environ, soit un niveau inférieur de près de moitié à la moyenne pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. L'année suivante, le pays a commencé à produire de pétrole et à accumuler des revenus pétroliers. En 2010, son PIB par habitant était ainsi passé à 674 dollars environ. Mais bien que le niveau de ressources des finances publiques ait considérablement augmenté depuis 2003, l'impact de cette évolution sur la pauvreté est difficile à cerner: le Tchad reste en effet un des pays les plus pauvres du monde, 62% environ de ses habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté s'y concentre principalement dans les zones rurales, où sont recensés 87% des pauvres que compte le pays. En 2011, le Tchad occupait la 183eplace sur 182pays au classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le Tchad est un État fragile, qui se situe au carrefour de plusieurs grandes crises humanitaires dont a été victime la région (au Darfour, en République centrafricaine, dans l'ensemble du Sahel ou en Libye), tout en ayant connu lui-même des années de conflits internes. En raison de la sécheresse et des invasions de parasites qui y ont sévi en 2011, aboutissant à une récolte manquée, il est un des pays les plus durement touchés par la crise alimentaire qui frappe actuellement le Sahel. Aujourd'hui, quelque 3,6 millions de personnes au total sont en butte au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Tchad a de plus été en proie à des conflits internes jusqu'en 2010, et toutes ces crises ont abouti à ce qu'il compte jusqu'à 500 000 personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de son territoire ou rapatriées pour cause de conflit.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'accès à l'éducation primaire s'est nettement amélioré au Tchad : son taux brut d'admission au cycle primaire est en effet passé de 85% en 2002 à 110% en 2010. Mais son taux d'achèvement du cycle primaire est resté inchangé à 33% (28% pour les filles). Il y a en outre de grandes disparités entre régions en termes d'accès à l'éducation, ainsi que d'importantes inégalités

entre garçons et filles.

Le secteur de l'éducation est insuffisamment financé : 10 % seulement du budget de l'État lui étant consacré ; ces fonds servent pour l'essentiel à couvrir les salaires des enseignants et vont pour 53 % à l'enseignement primaire. Dans ces conditions, les associations de parents d'élèves ont assumé d'importantes responsabilités et jouent un rôle à trois niveaux : i) pour la construction de nouveaux établissements, appelés écoles communautaires (qui représentent aujourd'hui 51 % des établissements d'enseignement primaire) ; ii) pour l'emploi de maîtres communautaires dans les écoles publiques aussi bien que communautaires (ils représentent 74% du corps enseignant) ; et iii) pour la collecte des droits de scolarité et la fourniture d'aides financières et d'appui en nature à tous les établissements.

Le niveau de qualité de l'éducation est peu élevé. Les enseignants sont insuffisamment qualifiés, surtout les maîtres communautaires qui n'ont guère ou pas reçu de formation. Les écoles comptent en moyenne 65 élèves par classe, mais le chiffre dépasse 100 dans la 1re classe du primaire. Le taux de disponibilité de manuels scolaires n'est que de un pour quatre enfants, et le temps d'apprentissage effectif est très réduit, en raison d'un fort degré d'absentéisme chez les élèves et les enseignants, de retards dans le début de l'année scolaire et de classes surchargées.

Le Tchad est l'un des rares pays où le taux d'alphabétisation des adultes a diminué ces dernières années : de 33% en 2003, il est tombé à 22% en 2009. Il existe en outre d'importantes disparités entre les sexes et d'une région à l'autre : le taux d'alphabétisation chez les femmes est de 14% en moyenne (contre 31% chez les hommes), mais il tombe à 8% seulement dans les zones rurales. C'est pour faire face à ces problèmes que le ministère de l'Éducation a élaboré une Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation (SIPEA), qui couvre la période 2013-15. Le Tchad s'est joint aux rangs des pays participant au Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) lorsque les Partenaires techniques et financiers du GPE ont endossé la SIPEA, en août 2012. Cette stratégie porte sur l'ensemble du secteur mais est fortement focalisée sur l'éducation de base. Le pays compte adopter un plan décennal pour le secteur de l'éducation après 2015.

La SIPEA a principalement pour but de renforcer l'accès à une éducation de base de bonne qualité, et d'en améliorer le niveau d'équité, par des mesures tendant à : i) accélérer le rythme de construction de salles de classes, surtout dans les zones reculées ; ii) assurer la contractualisation de 14 000 nouveaux enseignants, dont 6 000 maîtres communautaires qui recevront en outre une formation ; iii) soutenir la demande en matière d'éducation, surtout pour les filles ; iv) améliorer la qualité de l'éducation par la fourniture de matériels pédagogiques et didactiques aux écoles, ainsi que par la formation des maîtres ; et v) organiser des programmes d'alphabétisation des adultes, surtout dans les zones rurales.

Afin d'atteindre ces objectifs, la part globale du budget de l'État consacrée à l'éducation est censée augmenter pour atteindre près de 14 % en 2015. Le niveau d'efficacité des prestations de services aux écoles sera par ailleurs amélioré grâce à la mise en œuvre d'un vaste programme de renforcement des capacités à l'échelon du ministère ainsi qu'à celui des communautés.

Le processus de collaboration auquel a donné lieu l'élaboration de la SIPEA et la mise au point

de la requête de Financement GPE pour la mise en œuvre du programme ont permis d'améliorer sensiblement le niveau d'efficacité du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) au cours de l'année passée. L'Agence française de développement est l'Agence de coordination. Les principaux autres partenaires sont la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Coopération suisse, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial.

RÉSUMÉ DE LA REQÛETE

Le financement demandé est d'un montant de 47,2 millions de dollars, ce qui est conforme au Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Il s'agit de la première demande d'appui financier adressée par le Tchad au Partenariat mondial.

Le programme comprend quatre composantes :

i) renforcement de l'offre et de la demande d'éducation primaire par la construction de 1 300 salles de classe et la distribution de repas scolaires dans près de 800 établissements situés dans des zones isolées ;

ii) amélioration de la qualité de l'enseignement primaire par la fourniture de matériels pédagogiques et didactiques et le renforcement des systèmes de formation des maîtres avant l'emploi et en cours d'emploi ;

iii) amélioration des programmes d'enseignement informel et d'alphabétisation des adultes ; et

iv) renforcement de la gestion du secteur par des activités de renforcement des capacités à l'échelon central et au niveau local dans l'optique de la gestion du système éducatif (des organisations de la société civile tchadienne prendront part à ces activités), ainsi que par la mise au point d'un nouveau plan décennal pour le secteur de l'éducation.

L'UNICEF et l'UNESCO ont été choisis par le ministère de l'Éducation, en consultation avec les Partenaires techniques et financiers, pour assumer les fonctions d'Entités de gestion. Le choix de deux entités pour le Tchad se justifie au regard du contexte local :

i) La mise en œuvre effective de projets antérieurs au Tchad a été entravée par les faiblesses qui caractérisent son système de passation des marchés, ainsi que par l'important risque fiduciaire inhérent aux opérations menées dans ce pays.

ii) La capacité institutionnelle de l'État est faible et nécessite un appui soutenu de la part des partenaires. Depuis quelque temps déjà, l'UNESCO collabore étroitement avec le ministère de l'Éducation à la mise au point d'une stratégie pour le secteur, à la fourniture de programmes de formation aux techniques de planification de l'éducation à l'intention des employés du ministère, et à la mise en œuvre de programmes d'enseignement informel et d'alphabétisation des adultes. Ayant déjà établi des relations de travail efficaces au sein du ministère, l'UNESCO est bien placée pour continuer de travailler avec lui à la mise en œuvre du programme soutenu par le GPE.

iii) Dans le même temps, la SIPEA met fortement l'accent sur l'accroissement des prestations de services, en particulier à l'intention des enfants les plus marginalisés.

L'UNICEF a déjà établi un solide réseau de bureaux à travers le pays, et est bien placée pour poursuivre les efforts menés au niveau de l'offre de prestations de services dans les zones même les plus isolées, par exemple sous forme de construction d'écoles, de distribution de manuels ou, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, de fourniture de repas scolaires.

	Composante du programme	**Montant (USD millions)**	**Part du total (%)**
A	Renforcer l'offre et la demande d'éducation primaire	30,95	66
B	Améliorer la qualité de l'enseignement primaire	9,47	20
C	Améliorer les programmes d'enseignement informel et d'alphabétisation des adultes	3,93	8
D	Renforcer la gestion du secteur	1,2	3
	Sous-total, Composantes A, B, C et D	45,55	97
	Commissions des Entités de gestion	1,65	3
	UNICEF	0,80	
	UNESCO	0,85	
	TOTAL	47,2	100

*Autres commissions de gestion non incluses dans le montant global du financement demandé: UNICEF (6% de 40,14 millions de dollars), UNESCO (7% de 7,06 millions de dollars)

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

Le processus d'examen de la qualité a suivi les lignes directrices convenues avec le Comité consultatif financier (CCF).

L'Étape I de l'examen a débuté par une visite au Tchad d'une équipe du Secrétariat du GPE, en février 2012. Le rapport établi sur cette étape contient les conclusions suivantes :

i) Le processus suivi pour définir conceptuellement le programme et les domaines nécessitant un appui a été transparent et participatif ; durant sa mission sur place, l'équipe du Secrétariat a rencontré des OSC et procédé à la suite de cela à des échanges avec les partenaires de développement sur la question du renforcement de la participation des OSC au GLPE.

ii) Le programme a été jugé conforme aux objectifs de la SIPEA et considéré comme répondant aux besoins du secteur de l'éducation, mais il a semblé aux membres de l'équipe qu'il comportait un trop grand nombre d'activités. Le rapport a suggéré que l'accent soit mis sur les principaux objectifs prioritaires de la SIPEA, de manière à réduire ainsi le nombre d'activités envisagées.

iii) Le programme était conforme avec les priorités stratégiques du Partenariat mondial à savoir : (a) l'amélioration de la qualité, (b) la scolarisation des filles ; et (c) le soutien accru des états fragiles.

iv) Compte tenu du risque fiduciaire inhérent à la mise en œuvre de projets au Tchad, il a été jugé que le programme et ses instruments répondaient aux principes d'efficacité de l'aide extérieure. Une composante du programme doit fournir un appui aux autorités tchadiennes pour la mise en place d'un système de revues sectorielles conjointes, et permettre d'améliorer la coordination d'ensemble du secteur.

Étape II de l'examen

Processus : Les Entités de gestion ont, en consultation avec le ministère de l'Éducation et les autres membres du GLPE, produit un seul document de programme détaillé sur la base des recommandations contenues dans le rapport de l'Étape I. Le rapport de l'Étape II a conclu que la conception du programme s'était améliorée. Les principales conclusions de cette étape sont les suivantes :

i) Le programme doit se concentrer sur les régions où les taux d'achèvement du cycle primaire sont les plus faibles, de manière à soutenir les groupes de population les plus marginalisés, et en particulier les réfugiés.
ii) Le document du programme fournit des éléments d'appréciation clairs et précis pour expliquer et justifier le niveau élevé des coûts unitaires associés aux activités de construction et de fourniture de manuels scolaires.
iii) Les Entités de gestion doivent envisager des possibilités de transfert de connaissances lors de la mise en œuvre du programme, et y associer le ministère de l'Éducation et les autres partenaires nationaux et locaux.
iv) Il convient de mieux détailler les objectifs et activités du programme relatifs aux composantes portant sur la qualité de l'éducation, l'alphabétisation des adultes et l'enseignement informel.
v) Le document du programme doit systématiquement fournir des éléments d'appréciation tangibles quant à l'impact et au caractère adapté des activités envisagées.
vi) Il doit en outre expliquer clairement les mécanismes prévus pour assurer le suivi de l'appui financier consenti par le gouvernement en faveur du secteur éducatif, surtout en ce qui concerne les engagements qu'il a pris pour la contractualisation et la formation des maîtres communautaires.

Réponse du pays aux constatations et conclusions de l'Étape II de l'examen : En collaboration avec le GLPE, les Entités de gestion ont élaboré un mémorandum fournissant des détails sur la façon dont les recommandations issues de l'examen ont été prises en compte dans la requête de financement finale et le document du programme :

i) Le programme de construction de salles de classe mettra l'accent sur les zones qui ont des taux d'achèvement du cycle primaire inférieurs à 20 %, les écoles qui ont un ratio d'élèves par classe très élevé (surtout dans les deux premières années de l'enseignement primaire) et les régions qui ont des réfugiés ou dont la population est touchée par la crise alimentaire ou par la présence de groupes nomades.
ii) Le document du programme explique clairement les raisons du niveau élevé des coûts unitaires pour la construction de salles de classe : le coût des intrants est plus élevé au Tchad que dans les autres pays de la région, et les salles de classe qu'il est prévu de construire sont situées dans des zones très isolées. De plus, s'il est vrai que le coût unitaire des manuels scolaires demeure élevé, l'UNICEF a réussi à le réduire de moitié par rapport aux prix en vigueur dans les librairies locales. Le document du

programme précise par ailleurs que les manuels ne contiennent rien de discriminatoire.

iii) Le ministère de l'Éducation, les bureaux régionaux et les partenaires locaux tels que les associations de parents d'élèves seront associés à la mise en œuvre du programme et seront les bénéficiaires d'un certain nombre d'activités consacrées au renforcement des capacités.

iv) Le document du programme, dans sa dernière version, fournit des éléments d'appréciation sur les réussites auxquelles ont précédemment donné lieu les activités qui doivent être mises en œuvre, comme par exemple celles relatives aux repas scolaires, à l'alphabétisation des adultes et à l'enseignement informel.

v) Les objectifs visés par les activités envisagées sont mieux détaillés dans la version finale du document du programme. Le niveau d'efficacité atteint dans la réalisation des objectifs énoncés sera évalué dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

vi) Le GLPE suivra de près la mise en œuvre du programme afin d'établir que les engagements financiers pris par le gouvernement sont bien remplis. Une attention particulière sera accordée au fait que le gouvernement est censé assurer la contractualisation, la formation et l'affectation d'un nombre suffisant d'enseignants pour améliorer la qualité de l'éducation. Le programme financera la réalisation d'une enquête de suivi des dépenses publiques. Par ailleurs, des OSC vérifieront que des enseignants formés sont affectés aux écoles, et communiqueront au GLPE des rapports annuels à ce sujet. Le programme financera en outre des évaluations à mi-parcours et a posteriori.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat reconnaît que le Tchad a apporté une réponse circonstanciée et bien étayée aux sujets de préoccupation soulevés lors des Étapes I et II du processus d'examen de la qualité. La mise au point du dossier de requête de financement pour la mise en œuvre du programme a déjà eu une incidence positive tangible à l'échelon du pays en renforçant la coordination entre les composantes du secteur de l'éducation et le GLPE durant le processus d'élaboration de cette requête.

Le programme mis au point par le GLPE sous l'égide du ministère de l'Éducation est conforme à la SIPEA et vient répondre aux besoins les plus importants du secteur éducatif. Il mettra clairement l'accent sur les communautés les plus défavorisées, et renforcera l'accès des enfants les plus marginalisés à une éducation primaire de bonne qualité.

Ce programme présente un juste équilibre entre les prestations de services et le renforcement des capacités dans un contexte de fragilité. Les activités mises en œuvre avec l'appui du Financement du GPE viendront compléter celles financées par d'autres donateurs, ce qui assurera le principe d'additionalité.

Le Secrétariat souligne que le programme est aligné sur les priorités stratégiques du Partenariat mondial. Le Tchad est un État fragile, et ce programme envisage des procédures de mise en œuvre qui correspondent au niveau de capacité du pays et représentent les modalités les plus

coordonnées qui soient possibles dans ce contexte de fragilité. Les activités prévues seront, pour une bonne part, mises en œuvre avec la participation des communautés et des organisations non gouvernementales (ONG) locales qui sont à même d'atteindre les enfants les plus marginalisés. Le programme financera des activités de renforcement des capacités qui aideront le pays à améliorer l'efficacité de son système d'éducation ainsi que sa capacité d'absorption. Il se donne également d'améliorer la qualité de l'éducation en renforçant des compétences des enseignants et en accroissant le volume de matériels pédagogiques et didactiques disponibles dans les écoles. Enfin, il aura une incidence positive sur la scolarisation des filles, surtout dans les zones rurales.

Un des principaux risques qui pèsent sur ce programme a trait à l'engagement ferme que doit prendre le gouvernement pour ce qui est d'accroître les ressources publiques allouées au secteur de l'éducation et à engager, former et rémunérer davantage d'enseignants. Si cet engagement n'est pas rempli, le programme n'atteindra pas ses objectifs. Il est donc primordial que le GLPE applique la stratégie de suivi et évaluation qui est décrite dans le document du programme, et qu'il organise les revues sectorielles conjointes prévues sur une base annuelle avec l'active participation d'OSC qui sont à même de fournir en retour des avis et commentaires sur les prestations de services assurées à l'échelon des établissements scolaires.

Afin de garantir que le programme atteigne ses objectifs et que les ressources du GPE aient effectivement un caractère additionnel, il importe que le Tchad fournisse, en cours de mise en œuvre, des informations en retour au Conseil d'administration du GPE sur les progrès réalisés pour le respect des engagements pris par le gouvernement et les autres partenaires.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Examen de la qualité - Étape III
Evaluation Finale
Montant De La Subvention Proposée : 100 millions de dollars US

CONTEXTE DU PAYS

Troisième pays du continent africain par sa superficie, la République démocratique du Congo (RDC) s'étend sur 2,3 millions de kilomètres carré. Sa population est très dispersée et sur près de 70 millions d'habitants, 40 % résident en zone urbaine. Malgré des ressources naturelles abondantes, la pauvreté reste élevée, 59,2 % de la population vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour. Sur les 187 pays classés selon l'indicateur de développement humain (IDH) 2011, la RDC figure en dernière position.

La RDC a connu des décennies de conflits internes et de guerre, qui se sont terminées par un accord de paix provisoire en 2003. Elle a depuis lors accompli des progrès notables en matière de croissance économique et de développement politique, mais la paix reste fragile, et la reconstruction et le développement économique poseront des difficultés pendant des années encore. La reprise des hostilités à l'est du pays pourrait interrompre la consolidation des progrès récents et avoir des effets à long et court termes. Cette situation a récemment entraîné une rapide hausse des dépenses liées à la sécurité, laquelle a toutefois été absorbée en réaffectant les investissements destinés aux infrastructures. Le financement actuel de l'éducation et d'autres secteurs sociaux reste protégé et les salaires du service public continuent d'être payés, y compris ceux des enseignants.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le poids de décennies de conflits internes continue de se faire sentir sur la prestation des services éducatifs en RDC. Dans les périodes de stricte limitation du financement public (entre le milieu des années 90 et le milieu des années 00), le budget de l'éducation ne représentait qu'environ 1 % du budget national) et, en l'absence de l'État, les organisations confessionnelles ont joué un rôle prédominant dans l'administration des écoles publiques (« écoles conventionnées »). Il s'est ainsi créé un dispositif de fortune qui a abouti à un système mixte solidement établi en RDC et permis de préserver le système éducatif pendant les années de conflit. Aujourd'hui, 72 % des 10,6 millions d'élèves en RDC fréquentent les écoles primaires gérées par des communautés religieuses mais bénéficiant d'un financement de l'État et qui sont dès lors considérées comme des écoles publiques.

Dans ce contexte, le secteur de l'éducation a connu une rapide augmentation du taux de scolarisation à tous les niveaux. Entre 2008 et 2010, le nombre d'élèves inscrits dans le système (du cycle primaire à l'enseignement supérieur) est passé de 13,6 millions à 14,6 millions. En 2010, le taux brut de scolarisation atteignait 94 % dans le cycle primaire, 38 % dans le secondaire et 7 % dans l'enseignement supérieur. L'instauration progressive de la gratuité de l'éducation primaire en septembre 2010 a encore renforcé cette tendance positive –

surtout pour les enfants des ménages les plus pauvres – et contribué à une réduction de la disparité entre les sexes.

Malgré ces bons résultats, des problèmes subsistent. Les difficultés d'accès et la persistance de l'inégalité tiennent aussi aux coûts élevés pour les ménages, à l'insuffisance des infrastructures et aux facteurs socioéconomiques et culturels qui limitent l'accès des filles et des enfants de groupes à faibles revenus et vivant dans des zones difficiles d'accès. Le pays compte environ 3,5 millions d'enfants déscolarisés en âge de fréquenter une école primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire n'est que de 59 % et, quoique des progrès aient été accomplis, les filles restent désavantagées par rapport aux garçons (l'indice de parité entre les sexes est égal à 0,87). Les acquis scolaires restent faibles : 53 % des élèves ne démontrent pas des connaissances minimales acceptables en français et 41 % en mathématiques (selon l'évaluation des acquis scolaires (PASEC) réalisée en 2010). Le financement public de l'éducation reste faible lui aussi, mais l'État s'est engagé à augmenter ses dotations budgétaires au sous-secteur, les portant de 9,2 % en 2011 à 13,5 % en 2014.En outre, il y a une éthique de responsabilité insuffisante dans le système mixte essentiellement en raison de l'existence d'une relation perverse qui fait que les écoles collectent des commissions au titre des coûts d'exploitation auprès des organismes de gestion publics censés les superviser.

La RDC a adhéré au Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en juin 2012, suite à une évaluation positive et à l'approbation du Plan intérimaire pour le secteur de l'éducation (PIE) 2012-2014. Le PIE a été élaboré autour de trois objectifs spécifiques : i) accroître l'accès à l'éducation primaire ; ii) améliorer les acquis scolaires ; et iii) améliorer la gestion du système. Les priorités du PIE sont notamment les suivantes : l'élaboration d'une politique pour l'éducation de la petite enfance ; l'éducation primaire pour tous ; la réforme de la formation avant et en cours d'emploi des enseignants et des conseillers pédagogiques ; la restructuration de la direction du ministère de l'Éducation primaire et secondaire et de la Formation professionnelle, à tous les niveaux ; la réforme de la gestion des enseignants ; et l'élaboration de nouvelles politiques pour la construction d'écoles et les manuels. L'État financera 67 % (soit 1,2 milliard de dollars US) du coût total de mise en œuvre du PIE estimé à 1,8 milliard de dollars US. Après déduction du montant indicatif de la contribution des donateurs et du concours attendu du Partenariat mondial pour l'éducation, il manquera encore 270 millions de dollars US. L'État et les partenaires étudient les moyens de réduire ce déficit de financement.

L'UNICEF assure les fonctions d'Agence de coordination en RDC. Le « Groupe thématique éducation » (GTE) assumera prochainement le rôle du Groupe local des partenaires de l'éducation. L'évolution récente et les discussions démontrent que les donateurs (Département du développement international, Belgique, Espagne, UNESCO, UNICEF, USAID et AFD) sont bien résolus à aligner les projets sur le PIE.

RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE

La RDC a sollicité une subvention de 100 millions de dollars US, qui correspond au montant de l'allocation indicative établi dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (NPF)

du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). C'est la première fois que le pays demande l'appui financier du GPE. La Banque mondiale est l'Entité de supervision désignée.

Si la modalité proposée est un projet discret, le programme soutenu par le GPE ne sera pas exécuté par une unité parallèle mais intégré dans les mécanismes existants du ministère de l'Éducation primaire et secondaire et de la Formation professionnelle (MEPSP). Ledit programme et les activités des partenaires soutiendront le renforcement des capacités du MEPSP dans le but de jeter les bases de la transition à un mécanisme de collecte de ressources à court et moyen termes.

Les activités du programme, qui soutiennent directement le Plan intérimaire pour le secteur de l'éducation (PIE), sont alignées sur les priorités du GPE, à savoir : accélérer les progrès vers une éducation primaire universelle pour tous les enfants – surtout les plus marginalisés, les filles et les enfants touchés par un conflit – et améliorer la qualité de l'apprentissage.

Le programme est constitué de trois composantes assorties de sous-composantes, comme indiqué dans le tableau suivant :

	Composante du programme	**Montant (USD millions)**	**Part du total (%)**
1	**Composante 1 : Améliorer l'accès à l'éducation et l'équité dans le cycle primaire en modernisant et en reconstruisant les salles de classe**	**24,4**	**24,4 %**
2	**Composante 2 : Améliorer la qualité de l'environnement d'apprentissage**	**60,1**	**60,1 %**
	Sous-composante 2.1 :Renforcer la formation en cours d'emploi	16,9	16,9 %
	Sous-composante 2.2 : Fournir des outils pédagogiques	43,1	43,1 %
3	**Composante 3 : Renforcer la gestion sectorielle :**	**15,5**	**15,5 %**
	Sous-composante 3.1 : Restructurer les bureaux administratifs	4,7	4,7 %
	Sous-composante 3.2 : Renforcer les capacités institutionnelles, et notamment favoriser l'établissement de systèmes visant à promouvoir l'éducation des filles et l'amélioration de la gestion des enseignants	2,7	2,7 %
	Sous-composante 3.3 : Gérer et coordonner les projets	8,1	8,7 %
	Sous-total des composantes 1, 2 et 3	100	100 %
	Commission de gestion locale de l'Entité d'exécution	-	-
	TOTAL	**100**	**100 %**

Autres commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la subvention : 1,75 %.
Il convient de noter que la commission standard reçue par l'Entité de supervision (soit 100 000 dollars US par an) n'est pas comprise dans le montant total de la subvention

Si la sous-composante « Fournir des outils pédagogiques » a une envergure nationale, les

autres activités du projet mettent l'accent sur deux des provinces les plus déshéritées. Les critères utilisés pour sélectionner les provinces dont les besoins sont les plus importants en termes de scolarisation (des filles en particulier) et celles où les donateurs interviennent le moins sont au nombre de six : i) taux d'achèvement du cycle primaire ; ii) nombre d'enfants déscolarisés ; iii) Indice de parité entre les sexes dans le primaire ; iv) taux de croissance des inscriptions résultant principalement de la politique de gratuité de l'éducation ; v) pourcentage de salles de classe bâties à partir de matériaux durables ; et vi) nombre de salles de classe rénovées/reconstruites par des donateurs et l'État ces cinq dernières années, en pourcentage du nombre total de salles de classe dans la province. Les deux provinces dont les besoins sont les plus urgents sont l'Équateur et le Kasaï-Occidental.

Pour ce qui est des travaux de construction, au moins 40 % des établissements retenus seront des écoles publiques.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

Le processus d'examen de la qualité a suivi les principes généraux du Comité consultatif financier (CCF).

Le rapport sur l'étape I de l'examen de la qualité a donné les conclusions suivantes :

(i) Le processus qui a abouti à l'élaboration de la note conceptuelle a été coopératif et transparent ;
(ii) Les grands axes du programme proposé étaient étroitement liés au PIE ;
(iii) Le lien entre les activités proposées et les orientations stratégiques du GPE (éducation des filles, qualité de l'apprentissage et éducation dans des contextes fragiles) était clair ; et
(iv) S'agissant de l'efficacité de l'aide, les modalités retenues ont dûment pris en compte les conditions fragiles de la RDC et les résultats obtenus par les partenaires dans le pays.

Le rapport sur l'étape II de l'examen de la qualité contenait les principales recommandations suivantes :

(i) Réduire le nombre d'activités et les réorganiser entre les composantes du programme. Les sous-composantes relatives à la formation en cours d'emploi des enseignants et à l'évaluation de l'acquisition des connaissances, qui ont déjà été mises en œuvre par les autres partenaires et qui ne sont pas centrales au programme, pourraient être réexaminées. En outre, l'allocation des subventions aux bureaux administratifs et établissements scolaires locaux et la réorganisation de ces bureaux pourraient être regroupées au sein de la même composante.
(ii) Améliorer le ciblage des interventions, accroître le nombre de provinces où des écoles seraient construites et renforcer l'éducation des filles.
(iii) Indiquer les chiffres actuels et les objectifs à atteindre.
(iv) Développer davantage le cadre des résultats.

Les recommandations formulées par le Secrétariat sur la base de l'étape II de l'examen de la

qualité qui ont été prises en compte par le Groupe local des partenaires de l'éducation, ont abouti aux résultats suivants :

(i) Le programme a été modifié (en ce que le nombre d'activités a été réduit) et réorganisé en tenant compte des suggestions. L'évaluation de l'acquisition des connaissances sera suivie par le PARSE (Projet d'appui au secteur de l'éducation, Banque mondiale). Comme le DFID financera un vaste programme consacré au soutien des filles, il s'agit désormais d'élaborer une stratégie nationale à cet égard. Les activités consacrées à la rémunération des enseignants et aux coûts d'exploitation des écoles ont en outre été abandonnées. La première relève déjà du PARSE et bénéficiera aussi du soutien de l'AFD. La seconde est déjà couverte par le PARSE. Ces deux activités constituent en outre une priorité de l'État sur les années à venir. Ces changements permettent de continuer d'assurer la formation en cours d'emploi des enseignants et de favoriser un programme plus équilibré.

(ii) L'amélioration du ciblage et l'extension des travaux de construction au-delà des deux provinces identifiées sont des questions qui ont fait l'objet d'un vaste débat au sein du Groupe local des partenaires de l'éducation. Les partenaires ont conclu qu'il serait plus efficace de n'opérer que dans les deux provinces en question. En outre, compte tenu de leur taille relative et de l'importance de leurs besoins, il paraît logique de procéder ainsi de manière à assurer des synergies avec les autres activités du programme et à favoriser des effets plus notables.

(iii) Les chiffres actuels et les objectifs à atteindre ont été indiqués.

(iv) Le cadre de résultats en est désormais à un stade avancé.

OBSERVATIONS FINALES

Le programme proposé est axé autour d'un solide Plan intérimaire pour le secteur de l'éducation (PIE) qui vise à répondre aux priorités urgentes dans un contexte fragile mais aussi à préparer l'élaboration d'une stratégie à long terme axée sur la décentralisation. Les activités menées au titre du programme ménagent un bon équilibre entre les intrants essentiels qui visent à répondre aux besoins urgents (construction, manuels, formation des enseignants) et les interventions opérant une refonte stratégique (réorganisation des bureaux administratifs, réformes de gestion des enseignants) destinées à renforcer peu à peu le système.

Le processus de concertation utilisé pour élaborer le PIE et le programme a amélioré la coordination du secteur et renforcé la participation des organisations de la société civile (OSC). Une telle amélioration de la coordination aidera le Groupe local des partenaires de l'éducation à soutenir efficacement la mise en œuvre du plan et à élaborer un mécanisme de collecte des ressources.

L'État a démontré une réelle volonté politique de reconstruire son système éducatif, notamment en augmentant ses dotations crédits budgétaires au sous-secteur (enseignement primaire et secondaire), pour les porter de 9,2 % en 2001 à 15 % en 2015. En outre, le PIE est financé par des acteurs de l'éducation nationaux et internationaux qui œuvrent en RDC. L'engagement à la fois de l'État et des partenaires locaux a créé une dynamique et ouvre de

réelles possibilités d'avancées sensibles dans le secteur de l'éducation.

La refonte organisationnelle du PIE jouera un rôle majeur dans l'évolution du secteur. Sur l'année à venir, la réorganisation du ministère contribuera fortement à améliorer la prestation de service et à mettre en œuvre la décentralisation.

Suite à chaque examen annuel conjoint du secteur, il sera important que le Groupe local des partenaires de l'éducation formule des observations à l'intention du Conseil d'administration du GPE sur les engagements pris par l'État et d'autres partenaires en matière de refonte financière et organisationnelle. Le Secrétariat est prêt à assurer un étroit suivi et à prêter son concours.

Pour le Secrétariat, la RDC a fait la preuve qu'elle est capable d'une planification rigoureuse et démontré son aptitude générale à la mise en œuvre du programme.

SOUDAN DU SUD
Revue d'assurance de la qualité – Étape III
Évaluation Finale
Montant de la subvention proposé: 36,1 millions de dollars

CONTEXTE DU PAYS

Le Soudan du Sud a accédé à l'indépendance en juillet 2011 après des décennies d'abandon dues à deux longues guerres civiles et aux suites du conflit. Sa population actuelle, estimée entre 11 et 13 millions d'habitants, est jeune, la moitié ayant moins de 18 ans. Les indicateurs du développement humain comptent parmi les pires au monde, reflétant le coût des conflits armés à long terme. Le manque de données précises en matière de développement social, économique et démographique rend difficile le calcul d'indicateurs pourtant assez standard pour la plupart des pays, comme le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Le Gouvernement sud-soudanais concentre actuellement ses efforts à la mise en place de systèmes de base visant à renforcer l'économie à moyen terme. Les recettes publiques étant fortement tributaires des exportations de pétrole, la suspension de ces dernières en 2012 s'est traduite par un épuisement rapide des réserves financières.

Le Soudan du Sud est doté d'un système de gouvernement fédéral : les Etats fédérés et les comtés jouent donc un rôle de premier plan en termes de planification et de gestion des services sociaux. Environ 51 % des dépenses publiques fédérales sont allouées à la sécurité, au maintien de l'ordre et à l'administration publique, le gouvernement étant confronté à des tensions persistantes avec le Soudan et à des conflits d'origine ethnique au sein du pays.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le système éducatif sud-soudanais peine à se donner une base solide sur laquelle bâtir et développer des services d'enseignement pour atteindre les nombreuses régions du pays qui restent mal desservies depuis le récent rétablissement de la paix (2005) et l'accès à l'indépendance (2011). Le système scolaire actuel s'est développé sur le réseau déjà existant d'écoles soudanaises, affiliées à l'Église et financées par des organisations non gouvernementales (ONG). Le secteur de l'éducation s'efforce de développer une vision et une identité sud-soudanaises tout en devant composer avec les écoles existantes qui utilisent les programmes d'études de pays voisins et emploient du personnel ne parlant pas la langue utilisée comme vecteur d'enseignement (l'anglais) car formé à enseigner en arabe. Un tiers des cours se tient en plein air et environ 1,3 million d'enfants en âge de fréquenter l'école ne sont pas scolarisés. Moins d'un élève sur cinq inscrits en première année de primaire achève le cycle d'éducation de base de huit ans. Les disparités entre les sexes sont frappantes : si 38 % des adultes savent lire et écrire, le taux d'alphabétisation des femmes sud-soudanaises est de 8 % seulement. Le taux brut de scolarisation (TBS), qui s'élevait à 63,5 % en 2011 (52,4 % pour les filles) est l'un des plus faibles des pays membres du GPE.

Le Plan stratégique pour l'éducation générale (GESP) 2012-2017 a été entériné en août 2012 et le Soudan du Sud est devenu le 52e membre du Partenariat mondial. Le GESP couvre des domaines comme l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaire. Le pays a l'intention de le remplacer par un plan sectoriel complet après 2017. En ce sens, le GESP est considéré comme un Plan d'éducation sectoriel transitoire.

Ses objectifs sont de : i) améliorer la qualité de la formation générale ; ii) favoriser un accès équitable au système éducatif général ; iii) promouvoir les compétences fonctionnelles et l'alphabétisation des adultes ; iv) renforcer la capacité des ministères et départements de l'Éducation au niveau fédéral et à l'échelle des États et des comtés ; et v) accroître le financement de l'éducation générale pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique pour l'éducation générale 2012-2017.

Le GESP offre non seulement un aperçu des importantes difficultés d'accès à l'éducation, mais aborde également la question de la qualité de l'éducation, soulignant que, selon le rapport 2011 de la Banque mondiale sur l'état du pays (CSR), les notes obtenues en mathématiques et en langue ont avoisiné les 29 % et 35 % respectivement sur des tests à choix multiples pour lesquels une réponse aléatoire à chacune des questions aurait généré une performance de 25 %. La priorité du GESP est accordée aux systèmes de prestation de services qui contribuent à améliorer la qualité de l'éducation, et si le problème des résultats scolaires est soulevé, il ne s'agit pas d'un défi primordial à relever dans cette phase de planification sectorielle.

Le système éducatif sud-soudanais manque cruellement de financements, seuls 5,5 % du budget national étant alloués à ce secteur, dont 80 % environ allant à l'enseignement primaire et secondaire. Le pays est fortement tributaire des financements extérieurs, notamment pour les coûts d'investissement. Les financements extérieurs consacrés au secteur de l'éducation se montent au total à 82,7 millions de dollars pour l'exercice financier 2012-2013. Les dix États constituant le Soudan du Sud génèrent également des recettes fiscales et contribuent au financement des écoles, mais on ne dispose pas de données fiables concernant ces flux.

L'UNESCO fait office d'Agence de coordination pour le Soudan du Sud et le Forum national sur l'éducation (NEF), présidé par le ministère sud-soudanais de l'Éducation générale et de l'Instruction (MoGEI), agit en qualité de Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Le NEF regroupe les représentants des donateurs et d'autres organismes de développement, du secteur privé et d'organismes de la société civile. Le ministère britannique du Développement international (DFID), l'Agence de coopération allemande (GIZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale comptent parmi les principaux donateurs. Les organisations non gouvernementales (ONG) internationales sont également actives au Soudan du Sud, notamment au niveau des États. On peut citer, entre autres, BRAC, Catholic Relief Services, Christian Aid, Mercy Corps, Norwegian Refugee Council, Oxfam, Plan International, Save the Children, World Vision et bien d'autres. Les organismes des Nations Unies sont également solidement ancrés dans le pays. Si le NEF a été créé à d'autres fins que le développement du processus de requête de financement pour la mise en œuvre des programmes du GPE, il a été remanié en mai 2012 pour assumer un rôle consultatif de

coordination auprès du secteur de l'éducation et inclut explicitement les organismes de la société civile.

RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE

Le montant de la subvention demandée, soit 36,1 millions de dollars, est conforme à l'allocation indicative du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (NPF) du GPE pour le Soudan du Sud. C'est la première fois que ce pays sollicite l'aide financière du Partenariat mondial.

En avril 2012, l'UNICEF a été désigné par le ministère sud-soudanais de l'Éducation générale et de l'Instruction, en collaboration avec le Groupe des bailleurs de fonds de l'éducation (EDoG), en tant qu'Entité de gestion. La requête présentée est le résultat d'un processus consultatif entre l'UNICEF et le NEF tel qu'il a été remanié en mai 2012. Les principales raisons motivant le recours à une Entité de gestion au Soudan du Sud sont : i) la faiblesse des systèmes nationaux ; ii) la fragilité ; et iii) l'expérience passée en matière d'aide au développement. La volatilité des finances publiques et le risque fiduciaire élevé qui en résulte, associés aux expériences récentes en matière de mécanismes de financement commun, ont été des facteurs décisifs à cet égard.

Le volet A du programme proposé prévoit le renforcement des capacités des systèmes nationaux qui jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité du système éducatif dans son ensemble, et ce, grâce au développement : i) de normes concernant les acquis scolaires et leurs modalités d'évaluation ; ii) d'un système d'évaluation national ; iii) d'un système d'inspection scolaire ; et iv) d'un programme de formation de directeurs d'école axé essentiellement sur les résultats scolaires.

Le volet B porte sur la prestation de services de base au niveau scolaire favorisant : i) l'amélioration de la gestion scolaire ; ii) la construction d'écoles à faible coût ; iii) la fourniture de matériel pédagogique ; iv) la formation d'enseignants et de directeurs d'école ; v) l'inspection scolaire ; et vi) l'éducation non formelle des enfants non scolarisés.

Le volet C se concentre sur la recherche-action et la communication. La recherche sera axée sur les acquis scolaires, sur la perception des parents et des membres de la communauté ainsi que sur le travail des comités de gestion scolaire.

Les volets A et C ont une portée nationale, alors que le volet B sera mis en œuvre dans certains comtés de l'État d'Equatoria oriental, où le taux de scolarisation est particulièrement faible.

Le volet D correspond à une phase de démarrage tant au niveau national (en soutien aux volets A et C) qu'à l'échelle des comtés (à l'appui du volet B). Durant cette étape, l'UNICEF collaborera avec le ministère de l'Éducation au choix des partenaires chargés de la mise en œuvre du programme. Les mécanismes de transfert de fonds aux communautés locales seront déterminés pendant cette phase de démarrage.

Les financements du programme proposé, classés par volet, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Composante du programme	Montant (USD)	Part du total (%)
A	Renforcement des systèmes nationaux	9 213 000	25,5
B	Prestation de services éducatifs en milieu scolaire et communautaire	18 600 000	51,5
	- Engagement communautaire dans la gestion scolaire	1 500 000	
	- Amélioration de la gestion scolaire pour favoriser l'apprentissage	11 300 000	
	- Fourniture de matériel pédagogique	1 300 000	
	- Renforcement des capacités des enseignants	600 000	
	- Inspection scolaire	2 500 000	
	- Soutien aux groupes non scolarisés dans certains comtés	1 400 000	
C	Recherche-action et communication	1 000 000	2,8
D	Phase de démarrage	1 150 000	3,2
	Sous-total des volets A, B, C et D	29 963 000	
	Soutien en matière de suivi et d'évaluation et assistance technique de l'UNICEF	3 265 200	9,0
	Frais administratifs directs de l'UNICEF	2 871 800	8,0
	TOTAL	36 100 000	

* Autres commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la demande de subvention : UNICEF (7 % de 36,1 millions de dollars)

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

Le processus d'examen de la qualité (QAR) a été conduit conformément aux directives partagées avec le Comité consultatif financier (CCF). Ses délais de mise en œuvre ont été particulièrement serrés en raison des retards pris au niveau de i) la finalisation de la note de synthèse et ii) la soumission du projet de programme pour l'étape II du QAR.

Les conclusions du rapport du QAR – étape I sont les suivantes :

i) Le processus ayant conduit à la mise au point de la note de synthèse s'est avéré collaboratif et transparent ;
ii) Le descriptif du programme proposé s'inscrit dans la lignée du projet de Plan stratégique pour l'éducation générale (GESP) ;
iii) La corrélation entre les activités proposées et les orientations stratégiques du GPE (éducation des filles, qualité de l'apprentissage et éducation en situation précaire) n'est pas suffisamment claire et doit être développée davantage dans le document du programme ;
iv) En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, les approches exposées dans la note de synthèse contribueraient à améliorer la coordination au sein du secteur de l'éducation et les modalités choisies reflètent de façon appropriée les conditions prévalant dans ce contexte fragile.

Les principales recommandations du rapport du QAR – étape II sont les suivantes :

i) Proposition d'un nombre plus restreint d'activités en lien plus direct avec le développement des capacités en matière de suivi et d'évaluation (construction d'écoles, allocation de financements aux écoles, manuels et distribution de matériel).
ii) Création ou identification au sein du ministère d'une Unité chargée des politiques nationales, responsable du suivi du Plan stratégique pour l'éducation générale (GESP) et travaillant en étroite collaboration avec le Département de la planification et de l'évaluation (DPE) pour assister l'UNICEF dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.
iii) Certaines activités comme la mise au point de plans d'études, l'éducation des enfants non scolarisés ou la formation des enseignants semblent un peu ambitieuses pour ce programme et pourraient être remplacées par des études destinées à mettre en place les conditions préalables nécessaires au lancement de ces initiatives (contexte, capacités réelles de la population concernée, objectifs et résultats escomptés, matériel et mécanismes existants, attributions, etc.).
iv) Le système de suivi et d'évaluation doit être mieux défini en termes de responsabilité, d'implication des différents niveaux et de liens hiérarchiques entre eux, tout comme la nature de la documentation utilisée.
v) Une partie consacrée à l'efficacité de l'aide devra être ajoutée au document du programme, dans la mesure où il s'agit de l'un des objectifs ultimes de l'allocation du GPE.

Le rapport signale également que le budget et le cadre de résultats présentés dans le projet de programme n'ont pas pu être évalués car incomplets.

La suite donnée aux recommandations clés formulées à l'issue du QAR - étapes I et II est la suivante :

Relation entre le programme proposé et les orientations stratégiques du GPE : Le document du programme fournit un complément d'informations concernant les modalités d'interaction entre les activités financées par le GPE et d'autres initiatives, dont un vaste programme en faveur de l'éducation des filles financé par le ministère britannique du Développement international (DFID), et s'engage également à garantir l'égalité entre les sexes dans toutes les activités du programme. En ce qui concerne la fragilité du contexte, le programme proposé présente encore des faiblesses, les interventions communautaires scolaires ciblant essentiellement des écoles relativement grandes (comptant neuf enseignants au minimum), principalement dans l'État d'Equatoria oriental où la sécurité et l'accès à l'enseignement sont relativement meilleurs que la moyenne nationale. L'un des aspects les plus décourageants de la planification de programmes au Soudan du Sud est le niveau extrêmement élevé des coûts unitaires accompagnant l'accès aux régions reculées lorsque les interventions ne sont pas parfaitement adaptées au contexte local. La version révisée du programme fournit des informations plus claires concernant le problème des coûts unitaires élevés. Dans l'ensemble, l'approche adoptée dans ce programme représente un compromis entre l'ambition du Plan stratégique pour l'éducation générale (GESP) d'établir un système scolaire formel solide et les besoins considérables des enfants vivant dans des régions reculées. En termes de qualité de l'apprentissage, le programme, tout en s'inscrivant dans la lignée du GESP, se

à certains égards, servir de modèle précurseur. Le GESP aborde la question de l'enseignement en langue maternelle dans le cadre de son système d'éducation non formelle (Système d'éducation alternatif) mais ne traite pas de la question en ce qui concerne l'éducation formelle, et le projet de programme financé par le GPE reflète cette approche.

Simplification des activités, lien avec le développement communautaire : Des deux principaux volets du programme, l'un se concentre spécifiquement sur le milieu communautaire et scolaire. Les interventions au niveau scolaire s'inscrivent dans une approche globale et mettent l'accent sur le rôle de la communauté dans la vie de l'école. L'accent mis sur les connaissances de base en lecture, écriture et calcul sert de thème fédérateur aux interventions en milieu scolaire.

Identification d'une unité chargée des politiques nationales : Le document du programme fournit suffisamment d'informations à ce sujet.

Ambition des activités à l'échelle nationale concernant les programmes d'études, les enfants non scolarisés et la formation des enseignants : Si, dans la version révisée du programme, des activités sont maintenues dans ces trois domaines, elles ont une portée plus limitée en ce qui concerne les programmes d'études et la formation des enseignants, se concentrant sur les acquis scolaires et les connaissances de base en lecture, écriture et calcul. Ce travail devrait ouvrir la voie à une réforme en profondeur des programmes d'études à une date ultérieure.

Système de suivi et d'évaluation : Cette partie du document a été complétée. Le cadre logique sera étoffé durant la « phase de démarrage » du programme.

Efficacité de l'aide : Cette section a été ajoutée au document.

Budget et cadre de résultats : La version révisée du programme intègre les éléments qui étaient incomplets ou manquants dans la requête initiale. Le budget est présenté par produit conformément au cadre de résultats, les extrants principaux étant accompagnés d'une estimation de montant total. Si des informations quantitatives et des coûts unitaires sont fournis pour la plupart des produits, la façon dont le coût total de ces derniers est calculé n'est pas toujours très claire. Le cadre de résultats fournit des données de base et des valeurs cibles pour la plupart des produits ainsi que des informations sur la couverture, les partenaires et l'unité de mesure utilisée.

Efficacité de l'aide : La version révisée du programme comprend un chapitre sur l'efficacité de l'aide qui examine les progrès accomplis par rapport à six critères de référence gouvernementaux. Le travail des donateurs en matière de renforcement des capacités et de finalisation du cadre de prestation de services au profit d'un « Instrument d'aide au financement des services locaux » (LSSAI) pourrait influer sur les modalités d'assistance à moyen terme.

OBSERVATIONS FINALES

Les conditions extrêmes, la volatilité du contexte financier et la fragilité de l'environnement prévalant au Soudan du Sud compliqueront la mise en œuvre des programmes d'éducation de base quels qu'ils soient. Le Groupe local des partenaires de l'éducation s'est réuni pour appuyer le programme devant être financé par le GPE et le processus de consultation a été soutenu, notamment dans la phase finale qui a abouti à la soumission du projet. Le recours à une Entité de gestion laisse raisonnablement présager une mise en œuvre réussie compte tenu de la faible capacité d'exécution dont disposent les systèmes gouvernementaux.

La conception du programme a été quelque peu simplifiée, ce qui devrait en faciliter la mise en œuvre. Parallèlement, certaines activités plus ambitieuses et plus risquées susceptibles de relever les défis du système éducatif de base et de répondre aux besoins des enfants en situation d'urgence ont été maintenues et seront couvertes par d'autres programmes ou sources de financement complémentaires. Le programme aborde de façon stratégique la question des résultats scolaires, sujet sensible qui n'en reste pas moins le principal problème du système éducatif sud-soudanais.

Le Secrétariat note que le processus de planification du programme au Soudan du Sud a subi des retards considérables qui, dans une certaine mesure, ont limité les effets positifs du processus d'examen de la qualité. Le document du programme en résultant, quoique nettement meilleur, n'est pas aussi complet que ce qu'il aurait pu être si le processus s'était mieux déroulé. Le Secrétariat attend du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) au Soudan du Sud qu'il rende compte au Conseil d'administration du Partenariat mondial de l'avancement du programme financé par le GPE durant la « phase de démarrage », de façon à régler en temps voulu d'éventuels problèmes de mise en œuvre.

Le programme repose sur un plan d'éducation axé sur l'établissement d'un système scolaire dans un contexte fédéral reflétant la nouvelle réalité du Soudan du Sud en tant que nation. Les activités du programme présentent un juste équilibre entre mise à disposition des ressources essentielles au niveau scolaire communautaire pour répondre aux besoins urgents (inspection scolaire, construction, matériel pédagogique, formation des enseignants) et renforcement des systèmes à l'échelle nationale (mise au point de normes et d'outils d'évaluation des connaissances en lecture, écriture et calcul, inspection scolaire, développement de politiques) pour leur conférer progressivement de plus grandes responsabilités. Un plan prévoyant les modalités de transfert des compétences au Gouvernement du Soudan du Sud et d'utilisation du système sud-soudanais devrait être mis au point prochainement.

Soudan
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale – Complément

Contexte - Sur la base des recommandations du Conseil consultatif financier du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), le Conseil d'administration du GPE a approuvé le financement de la Composante 1 (Amélioration des conditions d'apprentissage) et de la Composante 3 (Renforcement des mécanismes de suivi et de gestion du système éducatif) exposées dans le document de programme du Soudan en juillet 2012. L'approbation portait sur un montant de 50,7 millions de dollars US et une période de mise en œuvre de quatre ans.

Le Conseil d'administration du GPE a demandé au Groupe local des partenaires de l'éducation du Soudan de fournir des justifications supplémentaires à l'appui de la Composante 2 (Amélioration de la disponibilité des manuels), pour un montant maximum de 26 millions de dollars US. Il a été demandé au Groupe local des partenaires de l'éducation de soumettre au Secrétariat au plus tard le 31 août 2012 une requête comprenant :

1. une justification des coûts unitaires et
2. un processus renforcé d'analyse de la prise en compte des conflits et de la parité hommes-femmes.

L'Agence de coordination a, en conséquence, soumis les documents suivants au Secrétariat :

1. un rapport du ministère fédéral de l'Éducation et de l'UNICEF, intitulé « Fourniture de manuels scolaires au Soudan »,
2. une note de justification des coûts unitaires des manuels,
3. une note sur l'analyse de la prise en compte de la parité hommes-femmes et des conflits,
4. les termes de référence pour le consultant chargé de l'analyse de prise en compte de la parité hommes-femmes et des conflits.

La note de justification des coûts unitaires expose des coûts supplémentaires (indiqués plus bas) qui n'étaient pas inclus dans le document de programme précédemment soumis.

Justification des coûts unitaires des manuels - Le rapport intitulé « Fourniture de manuels scolaires au Soudan » est une analyse complète et détaillée de la fabrication des manuels au Soudan. Il expose le détail des titres des manuels, des capacités de distribution, d'impression et de gestion. La note de justification des coûts unitaires est fondée sur ce rapport.

Le document de programme initial présentait une estimation par le ministère de l'Éducation du coût unitaire des manuels de quatre dollars US, y compris le transport. Le rapport « Fourniture de manuels scolaires au Soudan » et la note de justification des coûts font état d'une réduction du coût unitaire initial des manuels, ramené à 1,4 dollar US hors transport. L'étude estime à 9 855 000 le nombre des manuels nécessaires. Le montant total correspondant à l'impression des manuels a donc été revu à la baisse et passe de 25 millions à 14,1 millions de dollars US pour 9 855 000 livres.

Analyses du traitement des conflits et de la parité entre hommes et femmes - L'équipe a préparé une note d'orientation détaillée et les termes de référence pour le consultant qui doit être chargé des analyses de prise en compte des conflits et de la parité hommes-femmes. Un cabinet international mettra au point une série de critères d'évaluation des manuels, portant en particulier sur la présence de propos déplacés d'un point de vue ethnique, religieux ou racial et de préjugés ou stéréotypes sexistes. Cette opération devrait être achevée en février 2013 et l'équipe de pays veillera à ce que les manuels qui sont imprimés avec les fonds du GPE ne contiennent aucun élément susceptible de nuire à l'éducation des filles, à la consolidation de la paix ou à la stabilité sociale.

Activités supplémentaires - En raison de la réduction du coût unitaire des manuels de la composante 2, l'équipe de pays a été en mesure d'inclure dans le programme plusieurs points importants en liaison avec les manuels :

1. la composante de gestion des manuels a été augmentée et passe de 1 à 1,5 million de dollars US,
2. quatre millions de dollars US sont prévus pour le transport des manuels,
3. cinq millions de dollars US sont prévus pour une formation des enseignants axée sur l'emploi des manuels en vue d'un meilleur apprentissage,
4. neuf millions de dollars US sont prévus pour le suivi de la distribution des manuels,
5. trois millions de dollars US sont prévus pour l'impression des livres du professeur.

Le coût de transport des manuels a été séparé du coût d'impression. Les écoles du Soudan étant très dispersées, le transport des manuels jusque dans les écoles d'états tels que le Darfour reviendra cher. La formation des enseignants est importante pour l'avancement des objectifs stratégiques d'apprentissage. Les livres du professeur peuvent aussi servir à optimiser l'instruction. Le suivi de la distribution des manuels est important car il permettra de s'assurer que les écoles reçoivent les livres en quantité suffisante et en temps utile.

Observations finales - Comme le Conseil consultatif financier du GPE l'avait demandé, l'équipe a fait tous les efforts possibles pour fournir une analyse plus

approfondie du coût des manuels. Compte tenu du manque de manuels dont souffrent les écoles soudanaises actuellement, les nouveaux livres fournis avec l'appui du GPE constitueront une importante contribution à l'amélioration de l'éducation au Soudan. Le Secrétariat juge, toutefois, que le financement supplémentaire correspondant au transport et à la formation des enseignants est élevé et qu'il n'est pas aussi bien justifié que le coût des manuels.

TADJIKISTAN
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale

Montant du financement proposé : 16,2 millions de Dollars US

CONTEXTE DU PAYS

Le Tadjikistan est un petit pays enclavé à faible revenu en Asie centrale, avec une population de 7,6 millions d'habitants et un revenu national brut de 800 dollars US par habitant. Ancienne République de l'Union soviétique, le Tadjikistan est devenu indépendant en 1991. Il a connu ensuite une période de troubles civils et de contraction économique jusqu'à la signature d'accords de paix en 1997. Depuis lors, le régime politique est stable, le pays a enregistré une croissance régulière et les retards accumulés dans le secteur de l'éducation ont été en partie comblés. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 7,9 % par an en moyenne durant la période 2000-10, avec un taux de croissance de 7,4 % en 2011. Bien que l'indice de pauvreté ait reculé de 72 % en 2003 à 54 % en 2007, le pays reste l'un des plus pauvres de la région.

Le Tadjikistan a une population jeune (37 % de jeunes de moins de 14 ans) et en pleine croissance (2 % par an en moyenne au cours des cinq dernières années). Le nombre d'offres d'emploi a augmenté de 0,9 % en moyenne au cours des dernières années, ce qui est loin de suffire pour créer une situation de plein emploi et offrir des débouchés économiques aux diplômés. Compte tenu de cette situation, le pays a inscrit le développement du secteur de l'éducation parmi les priorités de sa politique sociale.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le taux de scolarisation et d'achèvement du premier cycle (1e à 4e année) est proche de 100 % et la parité est atteinte. Le taux de scolarisation en dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire (9e année) est supérieur à 90 %, mais seulement 88 % des filles obtiennent un diplôme en fin de 9e année et le taux de scolarisation dans le second cycle du secondaire (10e et 11e années) reste faible.

L'efficacité du système éducatif est devenue une question préoccupante. Selon une enquête sur le niveau d'alphabétisation dans les petites classes (Early Grade Reading Assessment – EGRA)[7] réalisée par l'USAID en 2010, 30 % des filles et 31 % des garçons en 2e année, et respectivement 45 % et 56 % des filles et des garçons en 4e année, ne savaient pas lire couramment et avaient un niveau d'alphabétisation inférieur aux normes nationales. En outre, l'évaluation EGRA a conclu que les élèves avaient un faible

[7]Tvaruzkova, M. et Shamatov, D., 2011. *Review of Early Grade Teaching and Skills. The Kyrgyz Republic and Tajikistan. Final Report.* USAID: Bishkek et Dushanbe.

niveau d'aptitude à l'analyse critique et de compréhension à la lecture.

De nombreux facteurs contribuent à la performance relativement médiocre du système éducatif : programmes d'études inadaptés, matériel pédagogique et didactique inapproprié, mauvaises conditions d'apprentissage et recours insuffisant à l'informatique pour la prise de décisions et la planification stratégique. En outre, il n'existe actuellement aucun système de mesure régulière des acquis scolaires qui permette d'évaluer l'efficacité du système éducatif ; bien que le gouvernement du Tadjikistan ait créé un Centre national des examens (National Testing Centre - NTC) en 2009, il ne procèdera pas à une évaluation régulière des apprentissages de base avant 2014.

Le budget de l'éducation témoigne de l'engagement du gouvernement en faveur de ce secteur : il a régulièrement augmenté en proportion du PIB, passant de 3,5 % en 2008 à 4,8 % en 2011 (et 19,9 % du budget de l'État). L'éducation de base représentait 69,2 % des dépenses d'éducation en 2011. Les ressources allouées à l'éducation ne sont cependant pas à la hauteur des besoins. Le complément de financement nécessaire pour mettre en œuvre le Plan d'action à moyen terme (2012-2014) du Ministère de l'éducation, qui couvre tous les niveaux de l'enseignement, est estimé à 131 millions de dollars US (sur un total de 512 millions de dollars US). L'essentiel des besoins non couverts concerne la modernisation des infrastructures et l'achat de matériel.

La Stratégie nationale de développement de l'éducation (NSED) pour la période s'achevant en 2020 a été approuvée par le gouvernement en juillet 2012 et entérinée par les Partenaires techniques et financiers en août 2012. Son principal objectif est de créer les conditions nécessaires pour garantir l'accès universel à un enseignement de qualité et pertinent, avec trois grandes priorités : i) moderniser les programmes d'études ; ii) réorganiser le système éducatif ; et iii) assurer l'égalité d'accès à un enseignement de qualité. La NSED a défini six mécanismes de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs : i) mise en place de la base matérielle et technique nécessaire ; ii) mise au point et adoption de nouvelles techniques pédagogiques ; iii) renforcement des capacités du personnel ; iv) modernisation du système de gestion ; v) utilisation de nouveaux mécanismes de financement ; et vi) promotion des partenariats sociaux dans le domaine de l'éducation.

L'UNICEF est l'Agence de coordination au Tadjikistan. Les Partenaires techniques et financiers sont la Fondation Aga Khan, l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Open Society Institute, l'UNICEF, l'USAID, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial.

EXÉCUTION DES FINANCEMENTS PRÉCÉDENTS

Le Tadjikistan a déjà reçu trois financements du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) – alors appelé Initiative Fast Track (FTI) – selon le système d'allocation une année après l'autre qui a été abandonné en 2008. Comme dans le cas d'autres bénéficiaires, l'exécution a connu des retards importants. Il a fallu trois à quatre ans pour exécuter les deux premiers financements (FTI-1 et FTI-2), d'un montant de 9,2 millions de dollars US chacun. Le financement en cours (FTI-3), d'un montant de 13,5 millions de dollars US, est entré en vigueur en avril 2010. Sa date de clôture a été reportée au 30 juin 2013 en raison des retards initiaux dans les allocations précédentes. En août 2012, 70 % des fonds avaient été engagés et 56 % avaient été décaissés (7,6 millions de dollars US). Si les travaux de génie civil sont achevés et le mobilier scolaire livré avant fin décembre 2012 comme prévu, les ressources du projet devraient être intégralement engagées et décaissées. L'approbation de la présente requête garantirait la poursuite des activités en cours.

Selon les examens effectués par les donateurs, l'exécution des financements précédents ou en cours est satisfaisante. Les financements ont favorisé la mobilisation de ressources nationales et internationales ainsi que leur utilisation plus efficace. Ensemble, les financements ont permis de financer : l'amélioration des conditions matérielles d'apprentissage pour 37 000 élèves ; la réduction des pénuries de mobilier pour environ 100 000 élèves ; la publication de 1 663 500 manuels scolaires (27 titres), remédiant ainsi à la pénurie de manuels publiés en tadjik dans les matières principales ; la mise au point et l'adoption au niveau national des réformes du financement par habitant, ce qui a permis de réduire le nombre d'élèves par enseignant ainsi que la part des salaires dans les dépenses des établissements scolaires, d'améliorer la transparence des procédures de budgétisation au niveau local et d'accroître les fonds pouvant être utilisés à titre discrétionnaire par chaque établissement scolaire ; la mise en place d'un système d'information sur la gestion de l'éducation ; et l'amélioration des capacités administratives et fiduciaires du Ministère de l'éducation.

RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE

Le Tadjikistan sollicite un financement de 16,2 millions de dollars US, ce qui correspond au montant indicatif de l'allocation prévue par le GPE dans son Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. Ce financement de trois ans permettra d'élargir l'accès à l'enseignement préscolaire et général et d'améliorer les conditions d'apprentissage. La Banque mondiale est l'Entité de supervision.

Le programme proposé pour financement par le GPE, qui s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie nationale de développement de l'éducation, comporte quatre composantes principales : i) élargissement de l'accès à des programmes de développement du jeune enfant financièrement abordables et de qualité ; ii) amélioration des programmes

d'enseignement général en mettant l'accent sur les compétences et en introduisant la pédagogie active et les techniques d'évaluation formative dans le processus d'enseignement et d'apprentissage ; iii) élargissement de l'accès à un meilleur cadre d'apprentissage, ce qui passe par la construction ou la remise en état des établissements scolaires ; et iv) renforcement des capacités de gestion du système éducatif aux niveaux central et local.

Le tableau ci-dessous résume les financements requis pour chaque composante du programme :

	Composante du programme	**Montant (USD millions)**	**Part du total (%)**
I	Accès aux programmes de développement du jeune enfant	1 700 000	10,5
II	Amélioration des programmes d'enseignement général	1 750 000	10,8
III	Amélioration des conditions d'apprentissage	11 000 000	67,9
IV	Renforcement des capacités de gestion	1 650 000	10,2
	TOTAL	16 200 000	

* Commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total requis : Banque mondiale (1,75 % de 16,2 millions de dollars US).

La modalité proposée est le financement de projets. Vu les risques fiduciaires qui pèsent sur les activités menées au Tadjikistan, on estime que c'est la modalité la plus appropriée. Différents membres du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) accorderont également des financements parallèles pour diverses activités à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'éducation.

Bien que le GLPE ait retenu la formule de projet, le Ministère de l'éducation sera responsable de tous les mécanismes de décision et d'exécution (y compris passation des marchés, gestion financière et suivi-évaluation), avec l'appui de consultants si nécessaire.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le processus d'examen de la qualité (QAR) s'est déroulé conformément aux directives communiquées au Comité consultatif financier (CCF).

Ėtape I

L'Ėtape I du QAR a commencé par un voyage au Tadjikistan en mars 2012 et s'est achevée par l'établissement d'un rapport indiquant que le programme avait été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, qu'il cadrait bien avec le Plan d'éducation et les priorités stratégiques du GPE, et que la modalité proposée pour ce financement était la plus appropriée.

Ėtape II

Constatations et conclusions de l'Ėtape II : L'Ėtape II du QAR a montré que le programme proposé met à profit et complète les investissements précédents dans l'éducation, tout en introduisant une composante d'appui au développement du jeune enfant. Il ressort de l'examen que les activités proposées, conjuguées aux contributions d'autres donateurs, pourraient contribuer à élargir l'accès à l'éducation et à en améliorer la qualité.

Les principales recommandations issues de l'Ėtape II sont les suivantes :

(i) Le cadre de résultats du programme doit être renforcé par des indicateurs d'impact qui permettent de prendre en compte la valeur ajoutée du programme, c'est-à-dire sa contribution à l'amélioration de l'efficacité du système éducatif, en montrant en particulier comment les différents investissements destinés à améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement amélioreront aussi les acquis scolaires.

(ii) La composante 3, qui vise à élargir l'accès à un meilleur cadre d'apprentissage (67,9 % du coût total du programme), ne montre pas clairement que la priorité ira aux établissements qui n'obtiennent pas de bons résultats et aux régions marginalisées. Il est recommandé de renforcer cette composante en justifiant le nombre d'établissements scolaires qui seront construits ou remis en état, en détaillant davantage les coûts, et en définissant plus précisément les critères de sélection des districts dans lesquels des écoles seront construites ou remises en état.

Suite donnée par l'équipe-pays aux constatations et conclusions de l'Ėtape II du QAR : En collaboration avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, l'Entité de supervision a établi une note précisant comment les recommandations ont été prises en compte dans les documents finals (Requête de financement et descriptif du programme). La suite donnée aux recommandations issues de l'Ėtape II du QAR est brièvement exposée ci-après :

(i) Sur la question des acquis scolaires, l'équipe-pays a indiqué qu'il serait peu judicieux d'introduire de tels indicateurs dans le cadre de résultats compte tenu de la brièveté de la période de mise en œuvre. C'est pourquoi le programme n'utilise pas d'indicateurs d'impact pour évaluer la performance du programme. Le GLPE assurera cependant le suivi des acquis scolaires au regard du Plan d'éducation, dans la mesure du possible. Deux points sont à signaler à cet égard. D'une part, l'USAID effectuera la prochaine série d'évaluations EGRA vers la fin de la période de mise en œuvre et les résultats seront évalués en tenant compte des interventions proposées. D'autre part, le Centre national des examens (NTC) évaluera les acquis scolaires par sondage à partir de 2014.

(ii) S'agissant de la composante 3, le descriptif de programme révisé indique clairement, en le justifiant, le nombre d'établissements et de salles de classe devant être construits ou remis en état, ainsi que le nombre d'élèves qui

bénéficieront de ces travaux, et il contient une analyse des coûts. En ce qui concerne les critères de sélection des établissements scolaires, l'équipe-pays a rappelé qu'il n'existait pas au Tadjikistan de méthode d'évaluation normalisée pour définir les établissements non performants, mais que l'un des critères de sélection des établissements/salles de classe subventionnés par l'État central ou par la division administrative (oblast) dont ils dépendent servirait d'indicateur des besoins sociaux. L'équipe a conclu que les critères figurant dans le descriptif de programme initial étaient déjà de solides indicateurs d'équité et n'a pas proposé d'autres critères.

OBSERVATIONS FINALES

Le Tadjikistan est devenu un pays stable après une période de troubles civils et de contraction économique dans les années 90. Le gouvernement estime que l'éducation est une priorité et alloue à ce secteur une partie non négligeable de ses ressources internes.

Les trois premiers financements du GPE (ex-FTI) au Tadjikistan ont été exécutés dans leur intégralité et de manière satisfaisante. L'exécution du financement en cours, qui arrivera à terme en juin 2013, est également satisfaisante. Le programme proposé tient compte des enseignements tirés des financements précédents ainsi que des expériences acquises par la Banque mondiale et d'autres Partenaires techniques et financiers au Tadjikistan, notamment en termes de synergie entre partenaires, de renforcement des capacités, de travaux de génie civil et d'utilisation de matériel d'enseignement et d'apprentissage. Les activités reproduisent à plus grande échelle ou poursuivent les interventions concluantes menées dans le cadre de financements et opérations financés par les Partenaires techniques et financiers. Il est donc clair que le Tadjikistan est prêt à faire bon usage des fonds du GPE.

Les leçons tirées des programmes précédemment financés par le GPE et les donateurs ont conduit à opter pour un programme de conception simple qui utilise les structures et programmes nationaux. Cette approche devrait assurer une bonne mise en œuvre, notamment pour ce qui est d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement au cours des trois prochaines années et au-delà. Le Secrétariat recommande toutefois au Groupe local des partenaires de l'éducation de mesurer l'impact du programme en termes d'acquis scolaires et de veiller à ce que les districts retenus pour les travaux de génie civil accordent la priorité, en se fondant sur une base objective, aux établissements scolaires qui n'obtiennent pas de bons résultats et aux régions marginalisées.

ANNEXE 4 : APPROCHED'ÉVALUATIONDESENTITÉSDESUPERVISIONETDEGESTION

Options	Avantages	Inconvénients	Échéancier	Option recommandée pour
1. Examen des politiques et procédures actuelles des entités dans des domaines clés pour devenir une Entité de supervision ou de gestion (plus analyse des commissions de gestion des Entités, des allocations de supervision, des modalités de mise en œuvre qu'elles préfèrent, etc.). Cette méthode est similaire à celle du groupe Nordic Plus.	Permet de fournir au CCF et au Conseil d'administration des informations clés sur l'Entité de supervision et l'Entité de gestion avant l'approbation d'un financement. Peut déterminer les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires afin d'aider l'entité. Une seule évaluation, avec des mises à jour uniquement si nécessaire afin de limiter les coûts et la charge de travail des entités.	N'est pas aussi rigoureuse qu'une évaluation détaillée et peut par conséquent ne pas être suffisante pour appréhender pleinement les risques et les limiter	Les critères d'examen applicables aux Entités de supervision et ceux réservés aux Entités de gestion pourraient être établis par le Secrétariat pour février 2013 en vue de leur examen par le CCF. En admettant que le CCF rende une recommandation, que le Conseil d'administration approuve par conférence téléphonique peu de temps après, et que les Entités de supervision et de gestion potentielles coopèrent activement et dans les délais, l'examen de certaines entités pourrait être achevé courant 2013.	Les organismes actuellement admissibles pour remplir le rôle d'Entité de supervision ou d'Entité de gestion (organisations multilatérales et pays donateurs partenaires) Si les pays donateurs partenaires font déjà partie du groupe Nordic Plus, l'examen ne reprendrait pas des éléments déjà établis, mais chercherait plutôt à confirmer que ces informations sont encore d'actualité. Au vu de l'historique et des bonnes connaissances des politiques et procédures de l'UNICEF et de la Banque mondiale, l'examen de ces organismes ne porterait que sur des informations relatives aux commissions de gestion des entités et aux allocations de supervision.

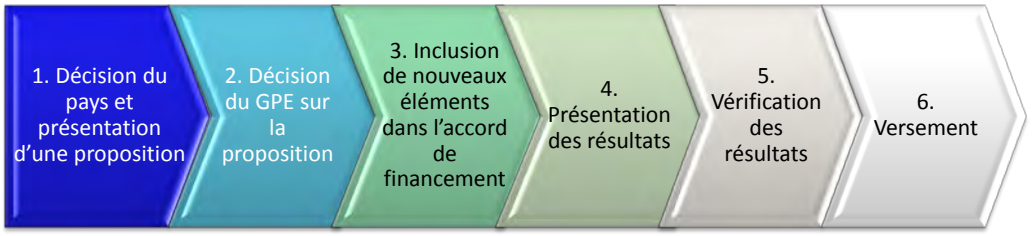
Options	Avantages	Inconvénients	Échéancier	Option recommandée pour
2. Évaluation indépendante des capacités d'une institution. Cela impliquerait une évaluation approfondie des capacités de l'entité dans des domaines clés en utilisant des outils d'évaluation et des listes de contrôle prédéterminés fondés sur des normes internationales et adaptés aux besoins du Partenariat mondial.	Fournit un mécanisme solide et indépendant d'évaluation des entités de supervision et de gestion potentielles. (l'évaluation serait adaptée en fonction des différences entre le rôle de l'Entité de supervision et celui de l'Entité de gestion) Permettrait d'identifier les points faibles et de faire des recommandations en vue de procéder à des améliorations Il s'agirait d'une seule évaluation, avec des mises à jour uniquement si nécessaire.	Coût : US$25,000 dollars environ pour chaque évaluation. Ne tiendrait pas suffisamment compte des différents risques encourus selon le contexte de chaque pays (p. ex., les capacités des représentations à l'étranger peuvent varier selon les pays ; la taille et la complexité de chaque programme peuvent également modifier le profil des risques). On peut remédier à cela en associant cette évaluation avec l'option 3.	Identique à celui indiqué ci-dessus, sauf que le Conseil d'administration devrait décider quelles entités seraient évaluées (p. ex., appel à une manifestation d'intérêt ou invitation à se soumettre à une évaluation pour certaines entités seulement). Il faudrait déterminer qui procéderait à ces évaluations (un partenaire ou un consultant externe)	Les organisations qui deviendraient admissibles en vertu d'un élargissement des critères d'admissibilité. Pourrait également convenir aux grandes organisations non gouvernementales expérimentées disposant de bureaux internationaux. Une fois l'évaluation achevée, une entité pourrait être nommée Entité de gestion dans le cadre d'un financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation ou uniquement d'un financement pour la préparation d'un programme, celui-ci ayant une faible valeur et donc des risques peu élevés. Cependant, pour être admissible dans le cadre du financement pour la mise en œuvre d'un programme, une évaluation plus poussée des modalités d'exécution serait demandée ultérieurement. Voir option 3 ci-dessous.

Options	Avantages	Inconvénients	Échéancier	Option recommandée pour
3. Évaluation indépendante au niveau du financement En utilisant des outils d'évaluation et des listes de contrôle normalisés mais adaptés et fondés sur les modalités d'exécution spécifiques proposées.	Évaluation indépendante et solide adaptée aux risques spécifiques d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme Permettrait de déterminer les points faibles et de fournir des recommandations permettant de limiter les risques. Rassurerait probablement les donateurs sur le fait qu'il existe	Chaque évaluation coûterait US$25,000 dollars au moins Peut décourager de nouvelles entités à assumer ce rôle. Crée le risque de retarder le financement en raison de l'évaluation et des problèmes identifiés lors de celle-ci	Les outils, listes de contrôle et critères d'évaluation pourraient être mis en place d'ici février 2013. Cependant, les évaluations ne pourraient avoir lieu qu'une fois qu'un Groupe local des partenaires de l'éducation auront nommé une Entité de gestion et que les critères de mise en œuvre proposés seront	Les organisations qui deviendraient admissibles en vertu d'un élargissement des critères d'admissibilité. Les organisations qui seraient nommées Entité de gestion d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme, à condition que l'entité ait déjà fait l'objet d'une évaluation institutionnelle décrite dans l'option 2

Options	Avantages	Inconvénients	Échéancier	Option recommandée pour
	suffisamment de garanties Les évaluations seraient adaptées selon le contexte (p. ex., des évaluations détaillées pour des financements importants en faveur d'États fragiles et en situation de conflit ou des évaluations plus rapides pour des financements de faible valeur)	De façon générale, une évaluation prendrait un mois et dépendrait de la bonne volonté de l'Entité de gestion évaluée	connus.	

ANNEXE 5 : PROJET PILOTE DE FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS

1.1 Comme l'illustre la figure ci-après, le projet pilote comprend six étapes distinctes. Cette figure présente également, pour chaque étape, un résumé de son déroulement et une liste des acteurs impliqués. Les six étapes sont décrites plus en détail ci-après.



Description	Le pays détermine s'il souhaite mettre l'accent sur les acquis scolaires. Si oui, il présente une proposition suivant le processus normal et précise son intérêt pour le projet pilote, y compris en proposant des indicateurs et des objectifs de résultats.	La proposition est examinée suivant le processus normal. Si le nombre de pays intéressés par le projet pilote est supérieur aux places disponibles, une sélection est effectuée.	Les indicateurs, données de référence, objectifs de résultats et modalités de versement sont inclus dans l'accord-type signé par l'entité de supervision.	Le pays suit la performance tout au long de la mise en œuvre puis présente ses résultats au GPE et les publie au niveau local.	Les résultats font l'objet d'une vérification indépendante.	Si les objectifs sont atteints, le pays reçoit le versement. Sinon, il est sélectionné pour bénéficier d'un appui technique en matière d'acquis scolaires.
Acteurs	Ministère de l'Éducation, GLPE	Conseil d'administration du GPE (y compris le CCF)	Ministère de l' Éducation, GLPE, entité de supervision, Secrétariat	Ministère de l' Éducation, GLPE	Société indépendante contractée par le Secrétariat	Secrétariat, par le biais de l'entité de supervision

1.2 Conformément au principe d'appropriation du projet, la première étape consiste, pour un pays admis à bénéficier du GPE, à exprimer son engagement en faveur de l'amélioration des acquis scolaires et à le faire figurer dans son plan sectoriel de l'éducation. Il présente ensuite, suivant le processus normal, une proposition au Partenariat mondial, en précisant qu'il souhaite prendre part au projet pilote. Il est entendu que le projet n'est ouvert qu'aux pays qui présenteront des propositions au GPE l'année prochaine. Il serait possible d'ouvrir le projet aux pays qui mettent actuellement en œuvre des activités financées par le GPE mais cela

engendrerait des problèmes administratifs et les pays se verraient dans l'obligation de rendre compte des progrès accomplis en matière d'acquis scolaires sur des périodes relativement courtes, ce qui serait sans doute peu pratique. Pour ces deux raisons, cette approche n'est pas recommandée.

1.3 Dans sa proposition, le pays intègre un ensemble d'indicateurs (accompagnés de données de référence) et d'objectifs de résultats concernant les acquis scolaires. Les indicateurs varient en fonction de la situation des pays participants :

a) Pays dotés de systèmes d'évaluation performants : ces pays sont tenus de proposer des indicateurs de résultats : nombre d'élèves ayant achevé leurs études, pourcentage d'élèves capables de lire un passage adapté à leur niveau scolaire, notes obtenues à un examen normalisé, etc.

b) Pays dépourvus de systèmes d'évaluation performants : les pays qui ne peuvent rendre compte de leurs résultats doivent à la place proposer des indicateurs permettant de suivre le renforcement des systèmes : élaboration et mise en œuvre d'une évaluation de l'éducation nationale, introduction d'un système d'évaluation de la qualité des écoles, adoption d'une politique nationale sur les acquis scolaires, etc.

1.4 Il est évidemment préférable de fonder le projet sur le premier type d'indicateurs – les mesures de résultats – puisque ces résultats correspondent effectivement aux améliorations que l'ensemble des parties souhaite pouvoir observer. Une alternative consisterait à ouvrir le projet pilote uniquement aux pays qui possèdent un système d'évaluation de l'éducation nationale permettant de produire des données fiables sur les résultats, ou à faire de l'existence d'un tel système un critère majeur pour la sélection des pays participant au projet.

1.5 Même si des mesures de résultats sont employées, il convient de sélectionner avec précaution les indicateurs qui seront utilisés car ce choix peut produire des effets pervers. À titre d'exemple, l'utilisation de l'indicateur des notes obtenues pourrait encourager uniquement les meilleurs élèves à présenter l'examen. Il est donc important qu'un dialogue

sur le processus de sélection des indicateurs ait lieu entre le pays et le Partenariat mondial.

1.6 Si des pays dépourvus de systèmes d'évaluation performants prennent part au projet, le processus de sélection des indicateurs peut s'avérer plus difficile, car il est important de parvenir à un ensemble d'indicateurs aussi objectivement vérifiables que possible et, de préférence, quantifiables. Cette tâche peut être ardue à accomplir avec des indicateurs de renforcement des systèmes. Si les indicateurs ne sont pas clairement définis, le processus de détermination des modalités de versement (décrit ci-après) et de suivi et vérification des résultats devient complexe et source de désaccords.

1.7 Au cours de cette première étape, les pays proposent également des objectifs de résultats. Par exemple, faire passer le nombre d'élèves ayant achevé leurs études de 100 000 (chiffre de départ) à 105 000 pendant la première période considérée et à 110 000 pendant la seconde période considérée. Ces objectifs ne doivent pas mettre le pays en difficulté mais lui permettre de présenter des résultats raisonnables compte tenu de la durée relativement courte du cycle de financement du GPE.

1.8 La deuxième étape correspond pour l'essentiel au processus normal d'approbation des propositions par le Partenariat mondial. Les pays intéressés par le projet pilote ne bénéficient pas d'un traitement particulier et sont évalués suivant les méthodes habituelles. Cependant, si plus de cinq propositions sont approuvées, une étape supplémentaire est ajoutée : un mécanisme doit être établi pour sélectionner les pays. Ils peuvent être choisis de façon aléatoire ou en fonction d'un ensemble de critères (par exemple, le degré de préparation des pays intéressés, la qualité des indicateurs et des objectifs de résultats proposés, la répartition géographique) permettant de les classer (l'utilisation du critère de degré de préparation augmente les chances de réussite). Cette décision sera prise par le Conseil d'administration du Partenariat mondial à partir de la recommandation du CCF.

1.9 Une fois effectuée la sélection des cinq pays participant au projet, il est possible de déterminer le montant maximal du financement dont chacun d'entre eux pourra bénéficier. Le montant maximal de la récompense qu'un pays peut recevoir est proportionnel au montant du financement ordinaire accordé par le GPE.

1.10 La troisième étape correspond à la codification des nouveaux éléments dans l'accord type de financement conclu entre le pays et l'Entité de supervision. Les indicateurs et les objectifs de résultats sont clairement définis dans l'accord de financement, de même que les modalités de versement. Ces dernières doivent décrire, *ex ante* et de manière transparente, la façon dont la performance des pays sera récompensée tout au long du cycle de financement. Si, comme dans l'exemple précédent, le pays a fixé des objectifs relatifs au nombre d'élèves ayant achevé leurs études, les modalités de versement décriront les récompenses que le pays peut recevoir à différents niveaux de réalisation des objectifs. Par exemple, si la récompense maximale dont peut bénéficier le pays s'élève à dix millions de dollars, l'obtention de l'intégralité du financement peut être subordonnée à un nombre total de 215 000 élèves ayant achevé leurs études sur les deux périodes d'évaluation. Les modalités de versement indiquent également le montant perçu si ce nombre s'élève seulement à 210 000, 205 000, etc.

1.11 Cet exemple met aussi en lumière l'un des problèmes soulevés par les indicateurs de renforcement des systèmes : les mesures de résultats telles que le nombre d'élèves ayant achevé leurs études sont généralement des variables continues, ce qui signifie que des modalités de versement établies pour 215 000 élèves peuvent être adaptées pour 210 000 élèves ou même pour 207 831 élèves, en associant un montant à chaque unité de variation supplémentaire (20 dollars pour chaque élève supplémentaire, par exemple). Les pays peuvent ainsi être récompensés s'ils accomplissent des progrès notables, même si leur objectif n'est pas pleinement réalisé. En revanche, les indicateurs de renforcement des systèmes – introduction d'une évaluation de l'éducation nationale, existence d'un système

d'évaluation de la qualité des écoles – sont plutôt binaires : soit le système est mis en place et utilisé, soit il ne l'est pas. Pour certains indicateurs de renforcement des systèmes, il est possible de définir de façon objective une position intermédiaire (« partiellement en place », par exemple), mais cet exercice peut s'avérer difficile et mener à des désaccords à l'heure de vérifier les résultats, car des expressions comme « partiellement en place » sont parfois source d'ambiguïtés.

1.12 Une fois que l'accord de financement (incluant les indicateurs, les objectifs de résultats et les modalités de versement) est conclu, la mise en œuvre se déroule de façon habituelle. La quatrième étape du projet pilote, à savoir la présentation des résultats, n'a pas formellement lieu avant un stade avancé du cycle de financement, même si certaines situations nécessitent l'élaboration précoce de systèmes de suivi pour permettre la présentation ultérieure des résultats. Conformément aux bonnes pratiques employées dans le domaine du développement international, la date de présentation des résultats doit être liée aux cycles nationaux plutôt qu'associée de façon artificielle au cycle du financement du GPE. Cela permet aux pays de fonder leurs rapports sur les systèmes existant au niveau national, tels que les évaluations de l'éducation nationale.

1.13 Supposons par exemple que le Pays A, qui participe au projet pilote, a choisi de mesurer ses progrès en utilisant l'indicateur du nombre d'élèves ayant achevé leurs études. L'évaluation de l'éducation nationale a lieu chaque année au mois de novembre. Le Pays A commence à bénéficier du financement du GPE en janvier 2013 et, compte tenu de la date de l'évaluation de l'éducation nationale, présentera ses résultats au Partenariat mondial en février 2014, après avoir traité toutes les données associées à l'évaluation réalisée en novembre. Le Pays B participe lui aussi au projet et commence à recevoir des financements en janvier 2013, mais l'évaluation de l'éducation nationale est menée au mois de mars de chaque année et les résultats connexes sont prêts en juin. Le Pays B présentera donc ses résultats au Partenariat mondial en juin plutôt qu'à une date fixée en fonction du calendrier du financement du GPE.

1.14 Chaque pays participant au projet doit rendre compte de ses résultats à deux reprises. Un premier rapport est généralement présenté au cours de la deuxième année de mise en œuvre du financement (comme dans les exemples susmentionnés) et un second est fourni pendant la troisième année (se reporter à la représentation graphique de cette chronologie dans la présente section).

1.15 Même si la présentation de résultats par le pays au Partenariat mondial est importante pour garantir l'utilisation responsable du financement de l'aide au développement, il est encore plus important d'assurer la responsabilisation d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple et d'une école vis-à-vis des enfants et de leurs parents. Pour encourager cette forme de responsabilisation et créer une nouvelle forme d'incitation à la performance, les résultats communiqués au Partenariat mondial doivent également être diffusés largement dans les pays participant au projet pilote. Cette diffusion s'effectuera de préférence au niveau national mais également sous forme désagrégée au niveau local, afin que les enfants, les parents et les membres de la communauté puissent observer directement la performance de leurs écoles.

1.16 Le suivi et l'analyse des performances en matière d'acquis scolaires permettront également, nous l'espérons, d'aider le ministère de l'Éducation et le groupe local des partenaires de l'éducation à appréhender les tendances en matière d'acquis scolaires et à orienter plus efficacement leurs efforts pour améliorer la qualité de l'éducation.

1.17 La cinquième étape est la vérification des résultats. Il s'agit d'une étape importante pour garantir que les résultats présentés correspondent à des progrès réels et non à un « trucage » du système. Dans cette forme de financement basé sur les résultats, cette vérification remplace l'approche traditionnelle consistant à recevoir et valider des états de dépenses. Le processus de vérification sera mené par deux fois, immédiatement après chaque série de présentation des résultats.

1.18 La nature du processus de vérification dépend largement des indicateurs sélectionnés pour le projet pilote. Dans le cas d'indicateurs de résultats tels que le nombre d'élèves ayant achevé leurs études, le processus consiste généralement à vérifier les données administratives, à effectuer une série de visites sur place pour comparer les dossiers administratifs avec la situation sur le terrain, et éventuellement à réaliser une réévaluation sélective (cette réévaluation est presque indispensable si l'indicateur sélectionné est l'évolution des notes moyennes ou le taux de réussite à un examen national).

1.19 Si des indicateurs de renforcement des systèmes sont utilisés, le processus de vérification est assez différent. Il est davantage axé sur les modifications des systèmes ou politiques qui ont été introduites et mises en œuvre, et sur le point de savoir si ces modifications ont réellement été appliquées ou si elles ont été ordonnées au niveau central mais n'ont pas eu d'effet au niveau local. Il s'agit foncièrement d'une tâche plus subjective qu'un audit des indicateurs quantifiables, c'est pourquoi il est fondamental de définir précisément tout indicateur de renforcement des systèmes.

1.20 La vérification est effectuée par une entité externe expérimentée en matière d'audit de données de performance, généralement une société de conseil. Cette société peut être contractée au niveau central par le Secrétariat ou au niveau des pays participants par les Entités de supervision.

1.21 La sixième et dernière étape est celle du versement. Si un pays accomplit des progrès en matière d'acquis scolaires et que ces progrès sont vérifiés au cours des deux séries de présentation des résultats, il reçoit un financement supplémentaire tel que décrit dans la section de l'accord de financement relative aux modalités de versement. Le financement prend la forme d'un montant forfaitaire versé au ministère de l'Éducation (ou, pour encourager la gestion transparente des ressources du bailleur de fonds, d'une somme versée au ministère des Finances qui sera par la suite affectée au ministère de l'Éducation).

1.22 Le fait qu'un pays ne remplisse pas ses objectifs et ne soit donc pas admis à bénéficier d'un financement supplémentaire indique qu'il a rencontré des difficultés dans l'amélioration des acquis scolaires. Il est important que le Partenariat mondial n'abandonne pas les pays en difficulté, c'est pourquoi ces derniers seront sélectionnés pour recevoir un appui technique supplémentaire. La forme que prendra cet appui et la façon dont il sera financé restent à définir, mais le financement basé sur les résultats dont le pays n'a pas bénéficié constitue une réserve de ressources qui pourrait être utilisée pour financer l'appui technique. Cet aspect doit toutefois être traité avec précaution, pour éviter de suggérer que les pays reçoivent des financements quels que soient les résultats produits, car cela amoindrirait évidemment l'effet incitatif du financement basé sur les résultats.

1.23 Les six étapes précédentes sont les piliers du projet pilote, mais un élément important vient s'ajouter au processus : l'évaluation du mécanisme. Comme indiqué ci-dessus, il est important qu'une évaluation soit intégrée au projet dès son lancement pour comprendre les implications de l'approche pour les pays concernés, le Secrétariat, les Entités de supervision et, plus largement, la communauté internationale du secteur de l'éducation.

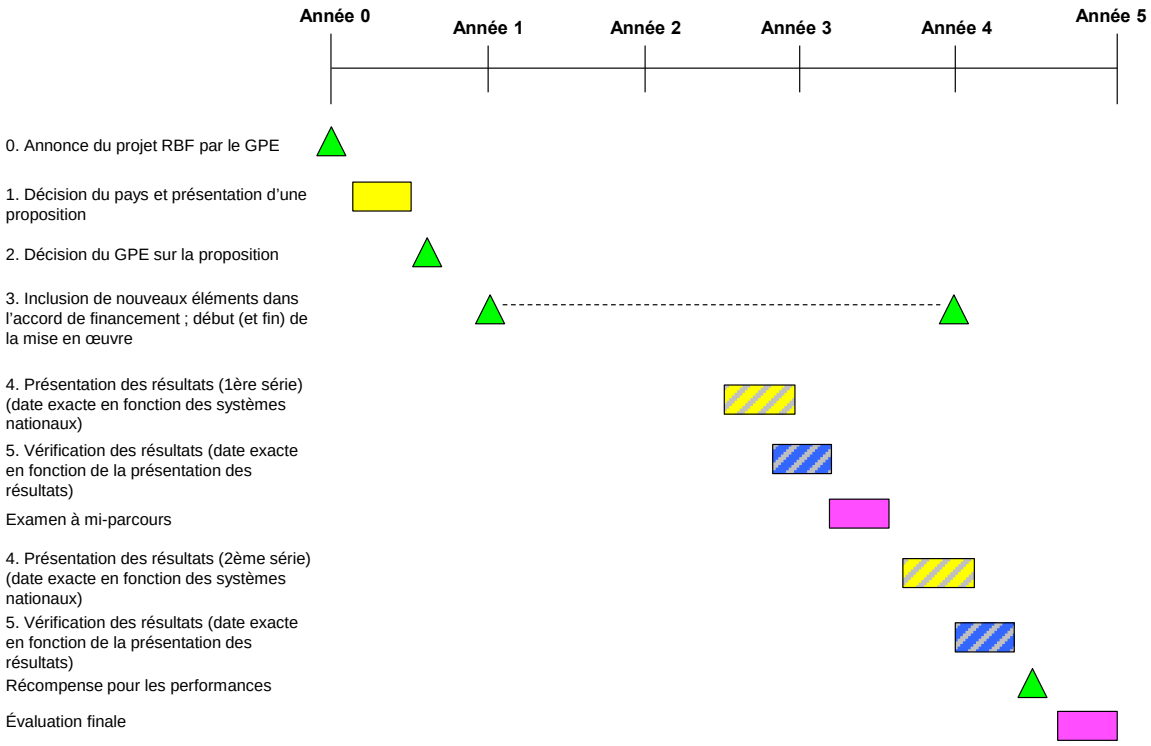
1.24 La méthode recommandée est de démarrer l'évaluation externe assez tôt dans la mise en œuvre du projet. L'équipe d'évaluation est chargée d'évaluer le mécanisme à deux reprises, une fois à mi-parcours et une fois à la fin du projet, en examinant les documents et en organisant des entretiens avec les acteurs clés du projet, dans les pays participants et au niveau international. Il s'agit essentiellement d'une évaluation de processus, axée sur des questions telles que la réaction du Partenariat mondial et des pays participants face aux incitations créées par ce nouveau dispositif (la façon dont ils adaptent leurs systèmes et/ou tentent d'innover en réponse à ces incitations, par exemple).

1.25 Évidemment, un processus d'évaluation ne permet pas de déterminer complètement si le système de financement basé sur les résultats est plus efficace que l'approche traditionnelle dans la promotion des acquis

scolaires. La réponse à cette question clé nécessite une méthode d'évaluation différente et sera difficile à obtenir avec un nombre de pays si restreint. En revanche, il devrait être possible de tirer des conclusions en comparant l'expérience des pays participant au projet pilote et celle des autres pays.

1.26 Le calendrier de l'évaluation est largement défini par le cycle de financement déjà utilisé par le Partenariat mondial, qui se déroule sur trois ans. Bien qu'il s'agisse d'un délai d'attente très long pour déterminer si le projet pilote fonctionne, il est peu probable que les actions menées en faveur des acquis scolaires se traduisent par des améliorations mesurables sur de courtes périodes. Il se pourrait même que le cycle triennal s'avère trop court pour observer de tels changements. Dans l'ensemble, le cycle actuel semble offrir un bon équilibre entre la volonté d'obtenir des retours rapides sur le mécanisme RBF et la réalité du temps nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il n'apparaît donc pas nécessaire de modifier la structure de base du financement du GPE pour l'adapter au projet pilote. Toutefois, il est évident que si les preuves disponibles démontrent que le dispositif RBF fonctionne, le Conseil pourra développer le projet pilote avant la fin de la période quinquennale.

1.27 Le processus devrait durer cinq ans au total, du lancement à l'évaluation finale. La chronologie ci-après illustre le déroulement des six étapes susmentionnées et de l'évaluation sur cette période (chaque étape est désignée de la même façon que dans le schéma ci-dessus).


Année 0
Année 1
Année 2
Année 3
Année 4
Année 5
0. Annonce du projet RBF par le GPE
1. Décision du pays et présentation d'une proposition
2. Décision du GPE sur la proposition
3. Inclusion de nouveaux éléments dans l'accord de financement ; début (et fin) de la mise en œuvre
4. Présentation des résultats (1ère série) (date exacte en fonction des systèmes nationaux)
5. Vérification des résultats (date exacte en fonction de la présentation des résultats)
Examen à mi-parcours
4. Présentation des résultats (2ème série) (date exacte en fonction des systèmes nationaux)
5. Vérification des résultats (date exacte en fonction de la présentation des résultats)
Récompense pour les performances
Évaluation finale

ANNEXE 6 – PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR LES ALLOCATIONS INDICATIVES RECOMMANDÉES POUR LES DONS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET POUR LES ENGAGEMENTS ANNUELS

ENGAGEMENTS ANNUELS – PRÉVISION DES ACTIFS DISPONIBLES	**Allocations indicatives actuelles**				**Nouvelles allocations indicatives**			**Périodes à venir**			
Tous les chiffres sont en millions de dollars	**T3 2012**	**T4 2012**	**T1 2013**	**T2 2013**	**T3 2013**	**T4 2013**	**S1 2014**	**S2 2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Solde d'ouverture des espèces et billets à ordre	1029	967	1105	1087	1055	922	1047	842	1046	1011	1139
Total engagé	691	831	978	880	1025	872	932	762	585	454	197
Total non-engagé	338	136	126	207	30	50	116	79	460	558	942
Entrées	43	267	85	69	31	280	222	621	673	673	673[8]
Sorties	105	129	103	101	164	154	428	417	707	545	191[9]
Nouveaux engagements	245	277	4	246	12	214	258	240	576	288	34[10]
Solde de clôture des espèces et billets à ordre	967	1105	1087	1055	922	1047	842	1046	1011	1139	1621
Total engagé	831	978	880	1025	872	932	762	585	453	197	40
Total non engagé/disponible pour approbation	136	126	207	30	50	116	79	461	558	942	1581[11]

À la fin de l'année 2014, les fonds non engagés devraient s'élever à 461 millions de dollars tandis que les engagements non versés à réaliser après 2015 pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes, les commissions de gestion des entités associées et les projets pilotes RBF (qui devraient être approuvés en 2012-2014) sont estimés à environ 794 millions de dollars. L'écart de 333 millions de dollars devra donc être prélevé sur les contributions 2015-2017. Le tableau de prévision ci-dessus tient compte de ces facteurs.

[8] Contributions 2015-2017 estimées provisoirement à environ 2 milliards de dollars sur la base des prévisions 2012-2014.
[9] Le niveau des décaissements chute puisqu'aucune nouvelle allocation de dons pour la mise en œuvre des programmes n'est prise en compte dans ce scénario.
[10] Dans ce scénario, les nouveaux engagements sont faibles puisqu'aucune prévision de nouvelle allocation de dons pour la mise en œuvre des programmes n'est incluse au-delà de la série 1 de 2014 (nouvelle période de validité de la liste des allocations indicatives).
[11] Ce montant devra être réduit de tout nouvel engagement de versement d'un don de mise en œuvre d'un programme approuvé par le Conseil d'administration à partir de la série 2 de 2014.

Notes explicatives

Solde d'ouverture

1. Le solde d'ouverture correspond à la trésorerie disponible dans le Fonds catalytique et le Fonds du GPE au 30 juin 2012.

2. Les actifs engagés renvoient aux fonds affectés au financement d'obligations existantes (dons au titre de la mise en œuvre de programmes déjà approuvés par le Conseil d'administration, par exemple) mais non encore décaissés.

3. Les actifs non engagés correspondent aux fonds disponibles qui peuvent être alloués à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées

4. Les entrées sont principalement composées des fonds versés par les gouvernements donateurs, de remboursements sur des financements et de revenus de placement.

5. Les contributions des gouvernements donateurs correspondent aux contributions attendues des bailleurs sur la base des accords de contribution signés, d'une confirmation écrite par les donateurs de la contribution prévue ou de l'estimation par le Secrétariat des contributions prévisibles.

6. Les prévisions actuelles jusqu'à la fin de l'année 2014 tablent sur une somme de 724 millions de dollars aux termes des accords de contribution signés avec les donateurs. 868 millions de dollars supplémentaires sont attendus sur la base de prévisions du Secrétariat s'appuyant sur des discussions avec des donateurs qui ne sont pas encore en mesure de signer un accord de contribution ni de donner une confirmation écrite. Pour la période 2015-2017, tous les montants ont été calculés sur une prévision indicative partant de l'hypothèse de contributions d'un niveau similaire à la période 2012-2014.

7. Les remboursements correspondent à des prévisions de remboursements de financements sur les dons de mise en œuvre, demandés par le Secrétariat, ou à des sommes non dépensées de dons arrivés à expiration. Un seul remboursement

est pris en compte dans les prévisions actuelles : une somme de 26 millions de dollars à reverser par le Kenya.

8. Les revenus des placements correspondent aux revenus générés par le placement du solde de trésorerie. Ils dépendent de l'environnement de marché.

Sorties

9. Les sorties reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux Entités de supervision et de gestion ainsi que les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire.

10. Les sorties concernent majoritairement les décaissements des dons au titre de la mise en œuvre des programmes. Les prévisions de décaissement sont calculées sur des hypothèses simples de décaissement des dons de mise en œuvre sur une période de quatre ans pour tenir compte des éventuels retards de signature ou de la prolongation des périodes de don. Ces hypothèses seront affinées au fur et à mesure de l'actualisation des prévisions pour tenir compte des différences entre dons.

11. Il est important de noter que les décaissements influent sur le niveau des actifs engagés mais pas sur celui des actifs non engagés qui servent à la prise d'engagements financiers.

Nouveaux engagements

12. Les engagements de financement sont des obligations relatives à la fourniture de ressources financières aux Entités de supervision et de gestion pendant une période prédéterminée. Alors que, dans la pratique actuelle, l'engagement concerne la valeur totale du montant de financement, la présente prévision répartit l'effet des engagements en tranches annuelles.

13. Les prévisions relatives aux engagements au titre des dons de mise en œuvre des programmes se fondent sur le calendrier de réception des demandes des pays concernés, tel qu'estimé par le Secrétariat. Il convient de noter que dans certains cas, l'évaluation du Secrétariat diffère du calendrier de soumission communiqué

par le pays. Les montants des financements futurs au titre des dons de mise en œuvre des programmes peuvent varier en fonction des décisions que prendra le Conseil d'administration en matière d'allocations indicatives.

14. Il est important de noter que la liste révisée des allocations indicatives ne restant valable que jusqu'à la première série de propositions de 2014, aucun engagement relatif à de nouveaux dons au titre de la mise en œuvre des programmes approuvés par le Conseil n'a été prévu après cette date.

15. Les engagements apparaissant pour la période S2 2014 - 2017 correspondent principalement aux engagements pris pour les années 2 et 3 au titre des dons de mise en œuvre des programmes approuvés en 2013 et lors de la première série de propositions de 2014, ainsi que pour le financement des projets pilotes RBF, pour la poursuite du financement du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR), et pour d'autres frais d'exploitation estimés à leur niveau actuel.

Solde de clôture

16. Le solde de clôture correspond au niveau prévu d'actifs disponibles à la fin de chaque période.

17. Le solde prévu pour les actifs non engagés n'étant pas négatif dans le scénario envisagé, il ne devrait pas y avoir d'interruption des dons au titre de la mise en œuvre des programmes par manque de fonds. Toutefois, ces prévisions étant appelées à changer, tout événement négatif (réduction ou retard des contributions des donateurs, requêtes de financement plus élevées ou plus précoces que prévu) est susceptible d'entraîner une insuffisance des actifs non engagés. Si cela devait se produire, l'Administrateur fiduciaire ne pouvant engager des fonds négatifs, il s'ensuivrait un report d'engagement des fonds (et des transferts subséquents) au titre des dons jusqu'à réception de nouvelles contributions compensant le solde négatif.

ANNEXE 7 : PRÉVISIONS D'ALLOCATIONS INDICATIVES DE FONDS

Hypothèses de base du calcul des allocations indicatives des dons au titre de la mise en œuvre des programmes approuvées en janvier 2012	Millions de dollars	Présent	Millions de dollars
Offre			
Prévisions de contribution 2012-2014	2 000	Prévisions de contribution 2012-2014	2 098
dont *sur la base des résultats de la conférence de reconstitution des ressources* *sur la base des prévisions de contributions supplémentaires estimées par le Secrétariat*	 1 500 500	*dont* *conformément aux accords de contribution signés – fonds reçus au 30 juin 2012* *conformément aux accords de contribution signés – non payés sur la base des prévisions de contributions supplémentaires estimées par le Secrétariat et des revenus de placement* *Remboursement du Kenya*	 480 724 868 26
Demande			
Après déduction des approbations précédentes et des fonds provisionnés pour les obligations existantes	368	Après déduction des approbations précédentes et des approbations attendues à l'issue de la deuxième série de propositions de 2012	832
dont *dons de mise en œuvre, décembre 2011* *projet pilote RBF* *AMR, commissions des entités, allocations de supervision, dons au titre de l'élaboration des programmes, dons au titre de l'élaboration du plan pour le secteur de l'éducation, honoraires de l'Administrateur fiduciaire, dépenses du secrétariat*	 168 50 150	*dont* *dons de mise en œuvre, décembre 2011* *dons de mise en œuvre, juillet 2012* *dons de mise en œuvre, novembre 2012* *AMR, commissions des entités, allocations de supervision, dons au titre de l'élaboration des programmes, dons au titre de l'élaboration du plan pour le secteur de l'éducation, honoraires de l'Administrateur fiduciaire, dépenses du secrétariat*	 168 228 278 156
Prévision des fonds disponibles pour les allocations indicatives de dons au titre de la mise	1 632	Prévision de fonds disponibles	1 268

en œuvre			
Sur-programmation de 25 %	408	Sur la base de la valeur des allocations indicatives pour les pays qui ne devraient pas présenter de requête sur la période	42
Somme utilisée pour les allocations indicatives	2 040	**Potentiel disponible pour les allocations indicatives**	**1 310**

ANNEXE 8 : ANALYSE DES OPTIONS D'ALLOCATIONS INDICATIVES

Analyse des options	**OPTION 1 –** **Niveau des allocations existantes**	**OPTION 2 –** **Réduction des allocations en fonction des prévisions de financement sur la période**	**OPTION 3 –** **Respect des critères approuvés par le Conseil pour l'examen**
Montant des allocations indicatives	USD 1 490 millions	USD 936 millions *(révision à la baisse par rapport à USD 1 310 pour la série 1 de 2013)*[12]	USD 0
Allocations par pays	inchangé	Réduction de 46 %	Réduction de 100 %
Déficit prévu pour 2012-2014	USD 0,3 milliard[13]	0	0

[12] Un nombre important de pays devraient présenter une requête dans le cadre de la série 1 de 2013 (notamment le Nigeria, l'Ouzbékistan et Djibouti). Ces pays ayant la possibilité de présenter une requête au niveau indicatif d'allocation existant, un ajustement est nécessaire pour tenir compte des conséquences sur les fonds disponibles pour les allocations indicatives ultérieures à la série 1 de 2013.

[13] Le montant d'allocations indicatives de 1 490 millions de dollars ne tient pas compte de la nécessité de provisionner des fonds dans le cadre de la série 1 de propositions de 2013 pour le Nigeria, l'Ouzbékistan et Djibouti qui devraient soumettre une requête. Après prise en compte de ces provisions, le déficit de financement s'élève à environ 333 millions de dollars.

Risques	Report de la mise en œuvre (en particulier pour un engagement complet) Les ressources peuvent ne pas se concrétiser comme prévu Risque d'interruption des programmes (engagements annuels) • Pression accrue lors de la prochaine reconstitution des ressources	Report de la mise en œuvre Déficit d'image Les ressources peuvent ne pas se concrétiser comme prévu	Déficit d'image Impact important sur la capacité d'atteindre les objectifs stratégiques

ANNEXE 9 : LISTE RÉVISÉE DES ALLOCATIONS INDICATIVES DE DONS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 2012-2014

Liste des pays admis à bénéficier du soutien du GPE *Tous les chiffres sont en millions de dollars*	Liste actuelle (valable jusqu'à la série 1 de 2013)	Recommandation (valable jusqu'à la série 2 de 2013)
Afghanistan	0,0	0,0
Angola	37,1	37,1
Bangladesh	100,0	100,0
Bénin	42,3	42,3
Burkina Faso	78,2	78,2
Burundi	52,9	0,0
Cambodge	38,5	38,5
Cameroun	53,3	53,3
Centrafricaine, République	19,2	19,2
Comores	4,6	4,6
Congo, République démocr. du	100,0	0,0
Congo, République du	10,7	10,7
Côte d'Ivoire	0,0	0,0
Djibouti	*3,8*	*sans objet*
Érythrée	25,3	25,4
Éthiopie	100,0	100,0
Gambie	6,9	6,9
Ghana	75,5	0,0
Guinée	0,0	37,8
Guinée-Bissau	0,0	0,0
Guyana	sans objet	1,7
Haïti	24,1	24,1
Kenya	88,4	88,4
Kiribati	0,3	0,3
Kirghize, République	12,7	12,7
Lao, RDP	0,0	16,8
Lesotho	0,0	0,0
Liberia	0,0	0,0
Madagascar	85,4	85,4
Malawi	0,0	0,0
Maldives	sans objet	0,0
Mali	0,0	0,0
Îles Marshall	sans objet	0,0
Mauritanie	12,4	12,4
Liste des pays admis à bénéficier du soutien du GPE (*Tous les chiffres sont en millions de dollars)*	Liste actuelle (valable jusqu'à la série 1 de 2013)	Proposition (valable jusqu'à la série 2 de 2013)

Micronésie	sans objet	0,4
Moldavie	0,0	0,0
Mongolie	0,0	0,0
Mozambique	0,0	0,0
Myanmar	32,2	32,2
Népal	0,0	0,0
Nicaragua	16,7	0,0
Niger	84,2	84,2
Nigeria	*100,0*	*sans objet*
Ouganda	100,0	100,0
Ouzbékistan	*49,9*	*sans objet*
Pakistan	100,0	100,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0	0,0
Rwanda	0,0	0,0
Samoa	sans objet	0,0
Sao Tomé-et-Principe	1,1	1,1
Sénégal	46,9	46,9
Sierra Leone	17,9	17,9
Salomon, Îles	1,7	1,7
Somalie	14,5	14,5
Soudan du Sud	36,1	0,0
Sainte-Lucie	sans objet	0,6
Saint-Vincent-et-les Grenadines	sans objet	0,3
Soudan	76,7	0,0
Tadjikistan	16,2	16,2
Tanzanie	100,0	100,0
Tchad	47,2	0,0
Timor-Leste	0,0	0,0
Togo	0,0	27,8
Tonga	0,3	0,3
Tuvalu	sans objet	0,1
Vanuatu	0,6	0,6
Viêt-Nam	84,6	0,0
Yémen	82,6	82,6
Zambie	35,2	35,2
Zimbabwe	23,6	23,6
Total[14]	2 040,0	1 490,3

[14]*Les lignes en bleu signalent des pays ayant eu précédemment une allocation nulle tandis que les lignes en jaune signalent des pays ajoutés pour la première fois à la liste (petits États insulaires en développement). Les lignes en gris signalent des pays qui ne sont admis à bénéficier que jusqu'à la série 1 de 2013.*

ANNEXE 10 : DIRECTIVES RELATIVES A L'INTENSIFICATION DE L'AIDE EN SITUATIONS D'URGENCE ET DE REPRISE RAPIDE

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT

Pays pouvant être admis à un appui accéléré

1.1 Les pays pouvant être admis à un financement accéléré aux termes des présentes directives sont des pays :

a. qui sont admis à bénéficier d'un financement pour la mise en œuvre du programme ;

b. qui sont touchés par une crise pour laquelle un appel à l'aide humanitaire a été lancé et publié par le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies, cet appel faisant spécifiquement mention du secteur de l'éducation ; et

c. qui sont en mesure de démontrer que les fonds du GPE ne viendront pas se substituer aux financements de l'État et/ou d'autres bailleurs de fonds, mais s'ajouter à d'autres ressources.

Période de mise en œuvre

1.2 La période de mise en œuvre pour un financement accéléré est d'un an, mais une prolongation peut être envisagée selon la nature des activités et le contexte. On s'attend à ce qu'au terme de cette période d'un an, la requête portant sur le reste de l'allocation indicative du pays ait déjà été soumise.

Activités admissibles

1.3 Le montant total du financement accéléré pour des activités d'urgence et de reconstruction initiale sera déterminé sur la base de l'évaluation des besoins effectuée par le Groupement de l'éducation et avalisée par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Il ne saurait dépasser 20 % de l'allocation indicative alors en vigueur au titre des financements pour la mise en œuvre du programme qui s'applique au pays. Les activités admissibles pourront comprendre notamment, mais pas exclusivement, des activités d'urgence telles que la mise en place d'abris temporaires, la fourniture de repas scolaires ou la distribution de fournitures scolaires, ainsi que des activités essentielles à

l'établissement ou à la relance des services d'éducation, telles que la construction de salles de classe, la rémunération des enseignants et l'octroi de subventions scolaires.

2. PROCÉDURES DE REQUÊTE ET D'APPROBATION

Phase 1 : Lancement du processus

Le GLPE, en consultation avec le Groupement de l'éducation, engage le processus en vérifiant auprès du Secrétariat si le pays peut être admis à un financement accéléré pour couvrir des activités d'urgence et/ou de reconstruction initiale.

Phase 2 : Désignation d'une Entité de gestion

Le GLPE, en consultation avec le Groupement de l'éducation, sélectionne une Entité de gestion pour administrer le financement des activités d'urgence et de reconstruction initiale. Cette sélection doit suivre les orientations définies dans le Mandat des Entités de gestion[15], en prêtant particulièrement attention à l'aptitude de l'organisme considéré à opérer dans le contexte de la situation d'urgence ou de sortie de crise et à procéder rapidement à un accroissement de l'appui fourni. Pour éviter des retards dans le transfert des fonds, les Entités de gestion doivent être choisies parmi les organismes qui ont un Accord de transfert signé avec le Fonds du GPE avant que la requête soit soumise.

Phase 3 : Élaboration de la proposition

L'Entité de gestion élabore une proposition en étroite collaboration avec le GLPE et le Groupement de l'éducation. Le format et le processus d'approbation interne de la proposition suivent les procédures internes de l'Entité de gestion pour les programmes d'aide d'urgence. La proposition doit :

a. être établie sur la base de l'évaluation des besoins d'urgence du Groupement de l'éducation et/ou d'une évaluation des besoins de reconstruction initiale ;

b. fournir des informations sur les sources de financement pour les autres activités d'urgence et de reconstruction initiale envisagées, ainsi que des informations démontrant que les fonds du GPE ne viendront pas se substituer aux financements de l'État ou d'autres bailleurs de fonds ; et

[15]http://www.globalpartnership.org/media/docs/guidelines/0812_TOR_MEs_FR.pdf

c. contenir un plan opérationnel indiquant les activités, budgets et stratégies de mise en œuvre, ainsi qu'une description de la manière dont les activités seront sous-traitées à d'autres organisations le cas échéant.

Le Secrétariat maintiendra un dialogue étroit avec le GLPE et le Groupement de l'éducation par l'intermédiaire de l'Agence de coordination durant la préparation de la proposition, en examinant ses versions préliminaires et en fournissant en retour des avis et commentaires. Le Secrétariat informera immédiatement le Comité consultatif financier et le conseil d'administration une fois confirmé qu'une requête sera faite par le GLE pour un appui accéléré.

Phase 4 : Soumission de la requête

Les Partenaires techniques et financiers doivent approuver la proposition et, si possible, le gouvernement du pays en développement concerné l'approuve également. L'Agence de coordination soumet le dossier de requête finalisé au Secrétariat.

Phase 5 : Examen de la requête

Le Secrétariat procède à une évaluation finale du dossier de requête, en prêtant dûment attention au degré d'adaptation, de qualité et de faisabilité des activités envisagées, et prépare une note de synthèse aux fins de décision.

Phase 6 : Décision

Le Secrétariat soumet le dossier de requête au Conseil consultatif financier (CCF). Après avoir passé en revue le dossier en question, le CCF présentera sa recommandation au Conseil d'administration pour décision, de préférence selon une procédure de non-objection.

Phase 7 : Transfert des fonds

Une fois que le Secrétariat ou le Conseil d'administration, selon le cas, a donné son approbation, le Secrétariat en fait part à l'Administrateur. Celui-ci adressera alors une lettre d'engagement à l'Entité de gestion désignée, qui soumettra à son tour une demande pour le transfert des fonds.

Calendrier envisagé

Activités	Délai prévu (estimation)
Étape 1 : Lancement du processus	1 semaine
Étape 2 : Désignation d'une Entité de gestion	
Étape 3 : Élaboration de la proposition et Étape 4 : Soumission de la requête	1-2 semaines
Étape 5 : Examen de la requête par le Secrétariat	2 semaines
Étape 6 : Recommandation du CCF et approbation par le Conseil	2 semaines
Étape 7 : Transfert des fonds	1 semaine